

**Université  
des Antilles**



**Procès-verbal  
du Conseil d'administration**

**Du 12 mars 2024**

## Liste des présents

CC	Nom	Prénom	Fonction	Implantation	SIGNATURE
Collège A : 6	GEOFFROY	Michel	PRESIDENT UA		<b>P</b>
	DANIEL	Justin	PR	972	<b>Procuration P.HUNEL</b>
	DUFLO	Suzy	PR	971	<b>Procuration M.GEOFFROY</b>
	JOSEPH	Philippe	PR	972	<b>P</b>
	ROMANA	Laurence	PR	971	<b>P</b>
	ROOS	Christophe	PR	972	<b>P</b>
Collège B : 6	ARTHERON	Axel	MCF	972	<b>P (zoom)</b>
	CASSIN	Laura	MCF	971	<b>P</b>
	DORVILLE	René	MCF	972	<b>A</b>
	HUNEL	Philippe	MCF	972	<b>P</b>
	RAUZDUEL	Sainte-Croix	MCF	971	<b>Procuration B.HARAL</b>
	ODACRE	Elisabeth	MCF	971	<b>P</b>
IATOS : 4	AUDEBERT	Christophe	BIATSS	971	<b>P</b>
	CARDOU	Leila	BIATSS	972	<b>P</b>
	HARAL	Bruno	BIATSS	971	<b>P</b>
	PORTECOP	Olivier	BIATSS	972	<b>P</b>
Étudiants : 4	COLONNETTE	Allan	Étudiant	972	<b>P</b>
	DESIR	Melvine	Étudiant	972	<b>P</b>
	GABOURG	Raissa	Étudiante	971	<b>P (zoom)</b>
	LARROUY	James	Étudiant	971	<b>P (zoom)</b>
Personnalités Extérieures : 10	CHAMMAS	Charles	CTM	972	<b>P</b>
	CORBEAU	Jordane	IPGP-OVSM	972	<b>A</b>
	CORENTHIN	Laurence	Personnalité extérieure	971	<b>P</b>
	DEBS	Gladys	Personnalité extérieure	971	<b>Procuration E.ODACRE</b>
	DURIMEL	Harry	Ville PAP	971	<b>A</b>
	FRANCIL	Olympe	Personnalité extérieure	972	<b>P (zoom)</b>
	GABUT	Christophe	Ville Schoelcher	972	<b>P(zoom)</b>

Conseil d'administration du 12 mars 2024

	<b>GALLY</b>	Sandra	Personnalité extérieure	972	<b>Procuration A.ARTHERON</b>
	<b>LERUS</b>	Chantal	Région Guadeloupe	971	<b>Procuration L.CASSIN</b>
	<b>VLASTELIC</b>	Ivan	IPGP-OVSG	971	<b>A</b>
	<b>SABIN</b>	Fernand	Représentant rectorat	972	<b>P</b>
	<b>SHEIKBOUDHOU</b>	Carole	Représentant rectorat	971	<b>P</b>
	<b>JEAN-ALEXIS</b>	Celia	VP Pole	971	<b>P</b>
	<b>MANYRI</b>	Laurent	VP Pole	972	<b>P</b>
	<b>LOPEZ</b>	Marie-Laure	DGS	Administration générale	<b>P</b>
	<b>D'ARBAUD</b>	Keila	RAF Pôle	971	<b>P</b>
	<b>CYRILLE</b>	Catherine	Agent comptable	Administration générale	<b>P</b>
	<b>AURORE</b>	Guylène	VP CFVU	971	<b>P</b>
	<b>ZAHIBO</b>	Narcisse	Doyen	SEN	<b>P</b>
	<b>COUDEVILLE</b>	Guillaume	Doyen	STAPS	<b>P</b>
	<b>CORBIN</b>	Elsa	Directrice	IUT 972	<b>P</b>
	<b>BELAISE</b>	Max	Doyen	Jean-Barnabé	<b>P</b>
	<b>PROSPER</b>	Andy	RAF FJB	972	<b>P</b>
	<b>MOLINIE</b>	Jack	VP Moyens	Administration générale	<b>P</b>
	<b>GATA</b>		Commissaire aux comptes		

## Ordre du jour

Liste des présents .....	2
Ordre du jour .....	4
Compte rendu des débats.....	5
1) Propos liminaires du président.....	5
2) Approbation du relevé de décisions : Séance du 12/10/2023 .....	8
3) Approbation du procès-verbal : Séance du 06/12/2023.....	9
4) Affaires financières .....	10
a) Compte financier 2023.....	10
b) Création et suppression des régies (pour information).....	18
5) Affaires institutionnelles et juridiques.....	19
a) Compte rendu annuel de délégation du CA .....	19
b) Rapport annuel d'activité (bilan et projet).....	19
c) Note de cadrage intervention de la presse au sein de l'UA .....	24
d) Conventions.....	25
6) Affaires pédagogiques .....	25
a) Demande d'ouverture de parcours de formation .....	25
b) Demande d'ouverture de diplômes.....	26
c) Renouvellement des DU de Médecine.....	27
7) Questions diverses.....	27

## Compte rendu des débats

*Ouverture de la séance à 9 h 13*

### **1) Propos liminaires du président**

**M. le Président :** Bonjour à toutes et à tous. Alors, je vais m'adresser aux personnes qui sont sur le campus de Schoelcher. Donc, est-ce qu'on a un point de présence qui est fait, déjà, ou pas ?

**M. MANYRI, VP pôle Martinique :** Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour, chers administrateurs. Laurent MANYRI, Vice-président du pôle universitaire de Martinique. Alors, au campus de Schœlcher, dans la salle des conseils, nous avons huit présents ou représentés.

**M. le Président :** Est-ce que vous pourriez nous les énumérer, s'il vous plaît, pour qu'on puisse identifier tout le monde ?

**M. MANYRI, VP pôle Martinique :** Très bien. Alors, Monsieur Justin DANIEL a donné procuration à Monsieur Philippe HUNEL ; Monsieur Philippe JOSEPH est présent en salle ; Monsieur Christophe ROOS, présent en salle ; Monsieur HUNEL, présent en salle ; Madame CARDOU Leila, présente en salle ; Monsieur PORTECOP Olivier, présent en salle ; Monsieur DESIR Melvine, présent en salle ; Monsieur CHAMMAS Charles, présent en salle.

**M. le Président :** Très bien. Merci beaucoup, Monsieur le Vice-président. Donc, huit personnes présentes ou représentées au niveau de la salle des conseils du pôle de Martinique. Donc, je signale la présence de Monsieur Axel ARTERON sur *Zoom*, parce que vous savez que nous sommes en situation mixte. Donc, je rappelle à tout le monde qu'on a dû, hier soir, à la dernière minute, déprogrammer le déplacement des membres issus et rattachés à la Guadeloupe vers la Martinique, puisque notre société de transport nous a indiqué qu'elle n'assurait plus le transfert entre l'aéroport et le campus. C'était hier à 20 h 30, à peu près, en raison des tensions sociales et puis, de l'insécurité qui régnait sur certains axes de Fort-de-France et de la région, de l'agglomération. Donc, voilà. Donc, nous avons, jusqu'à la dernière minute, essayé de maintenir ce déplacement sur le campus de Schœlcher, mais malheureusement, pour une raison totalement indépendante de notre volonté, on a dû y renoncer. Je pense que nous avons terminé aussi les opérations de signature au niveau de la salle des conseils de l'administration générale à Fouillole. Nous avons, concernant les élus, rattaché au pôle Guadeloupe, la présence de Madame CORENTHIN, qui est en *Zoom*, et de Monsieur LARROUY. Il y a aussi Madame GABOURG qui est présente au niveau du pôle Martinique en *Zoom*, donc, nous avons quatre personnes.

**Mme FRANCIL, personnalité extérieure :** Madame FRANCIL, il y a aussi Madame FRANCIL Olympe.

**M. le Président :** Donc, Madame FRANCIL Olympe, Madame GABOURG, Monsieur ARTERON, Monsieur LARROUY et Madame CORENTHIN et Monsieur GABUT sont également en *Zoom*. Bonjour, Monsieur GABUT, merci d'être présent. Ces personnes vont être comptabilisées, bien sûr, au niveau de la Martinique. Donc, je répète, Monsieur GABUT, Madame FRANCIL, Monsieur ARTERON et Madame GABOURG. Et pour la Guadeloupe, ce sont Madame CORENTHIN et Monsieur LARROUY. Donc, le quorum étant atteint, nous allons pouvoir débiter cette réunion de Conseil d'administration. Madame la Vice-présidente du Conseil d'administration, mesdames, messieurs les membres du Conseil d'administration, Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe, Monsieur le Vice-président du pôle Martinique, mesdames, messieurs les doyens et directeurs de composantes, mesdames, messieurs les membres du Bureau, mesdames, messieurs les cadres de l'Université des Antilles, mesdames et messieurs, je souhaite débiter cette réunion en saluant la présence de Madame Carole SHEIKBOUDHOU, chargée

régionale d'enseignement supérieur de l'Académie de Guadeloupe, représentant Madame la Rectrice de Région académique de Guadeloupe. Je vous souhaite, Madame SHEIKBOUDHOU, la bienvenue parmi nous.

Comme votre prédécesseur, je ne doute pas que vous œuvrerez harmonieusement avec votre homologue de l'Académie de Martinique, Monsieur Fernand SABIN, que je salue également. Compte tenu de notre actualité récente, il m'importe de débiter en évoquant un sujet qui suscite actuellement une certaine émotion sur le pôle universitaire de Martinique. Sur les réseaux sociaux circulent des témoignages relatant des faits de harcèlement ou d'agression sexuelle aux abords du Crous de Martinique et au sein d'une résidence universitaire privée. À l'Université des Antilles, à chaque fois qu'un doyen, un directeur ou un responsable administratif de notre université a été saisi, des actions concrètes, claires, et fortes ont été menées et ont abouti à une résolution définitive du problème. À titre d'exemple, en cette année 2024, j'ai pris deux arrêtés d'interdiction de campus à l'encontre d'étudiants mis en cause dans des questions de violence sexiste ou sexuelle. La section disciplinaire a été saisie et les signalements adéquats ont été effectués, les faits ont donc immédiatement cessé. Sur le campus de Schœlcher du pôle universitaire de Martinique, les étudiantes doivent être entendues quand elles s'adressent à une administration quelconque, mais il ne s'agit pas de se tromper d'interlocuteur. Attaquer sciemment l'Université lorsque les agressions sont signalées dans des résidences privées et aux abords du Crous de Martinique ne permettra pas de faire cesser ces violences. Ne pas s'adresser aux dirigeants des véritables institutions concernées empêche une résolution effective du problème. Les violences faites aux femmes, les agressions, les féminicides sont un fléau que l'on doit tous combattre avec conviction, en lien avec les associations volontaires, mais surtout, en communiquant des éléments factuels, précis aux autorités. Je souhaite dès lors, ici, saluer l'engagement des personnels de l'Université des Antilles qui, chaque jour, soutiennent et accompagnent les étudiantes qui vivent ces situations en rentrant chez elles au Crous ou aux abords de la résidence privée située près du campus de Schœlcher afin qu'elles se libèrent, afin qu'elles évoluent, afin qu'elles s'épanouissent. Cela va de l'enseignant-chercheur, naturellement à l'écoute, à la responsable du Bureau de la vie étudiante, en passant par les personnels sensibilisés ou encore les informaticiens qui ont développé l'onglet « signalement » sur l'application *MyUA*, notamment afin de dénoncer ce qui a lieu sur le campus de Schœlcher. Et je dis bien sur le campus de Schœlcher. Ailleurs, hors des campus, je le regrette, l'Université n'est pas compétente pour agir. Les autorités de Martinique sont sensibles à ce qui se passe autour du campus de Schœlcher, et je peux vous assurer qu'elles sont à l'écoute des étudiants qui doivent leur écrire, non pas sur les réseaux sociaux, mais dans le cadre dédié au sein même de leur institution. Il convient de parler, d'écrire, de signaler, de dénoncer, mais à travers des dispositifs qui permettent qu'une suite soit donnée aux plaintes ou aux signalements. Les derniers faits énoncés sur les réseaux sociaux évoquent le *parking* du campus de Schœlcher, sans que soit précisée l'année au cours de laquelle les faits se sont déroulés. Il n'y a pas, non plus, de moyen de savoir qui énonce ces propos sur les réseaux. Il est donc difficile pour les autorités de procéder à une quelconque enquête et que l'agresseur présumé réponde de ses actes. Sachez que je suis désormais personnellement impliqué sur cette question importante et que des actions, notamment de prévention et de sécurisation du campus de Schœlcher, seront rapidement mises en œuvre pour offrir à l'ensemble des étudiantes et étudiants un cadre d'étude serein.

L'ordre du jour qui nous réunit aujourd'hui n'est pas très long, mais il n'en est pas moins important. Le compte financier 2023 sera soumis à votre approbation. Il présente, pour la deuxième année consécutive, un résultat positif. Je salue l'implication de l'ensemble des personnels de l'agence comptable qui a rendu possible la construction de l'ensemble des documents dans les délais contraints. Je tiens également à rendre hommage au travail effectué par le Vice-président délégué aux Moyens, le très impliqué Monsieur Jacques MOLINIE, par la Direction générale des Services, par notre contrôleur de gestion, Monsieur RINALDO, et par tous les personnels qui ont contribué à la levée de la réserve émise l'an dernier par le commissaire aux comptes concernant la gestion des heures complémentaires. Cet ordre du jour est

aussi, pour l'équipe présidentielle, l'occasion de rendre compte de l'important travail effectué par les équipes politiques et administratives sur chacun de nos pôles en 2023 et de partager avec vous le bilan de cette année écoulée, un bilan riche en manifestations scientifiques, pédagogiques, culturelles, en rencontres littéraires organisées, tantôt par notre Université, tantôt par des partenaires extérieurs friands de collaboration avec notre établissement.

L'année 2023 a vu également la signature d'une convention inédite avec la collectivité territoriale de Martinique qui permet notamment la création de trois instituts stratégiques dont les statuts vous seront présentés au prochain Conseil d'administration. Cette même année, l'Université et le Conseil départemental de Guadeloupe ont également signé une convention soutenant, entre autres, l'ouverture d'un parcours de Master sur les métiers du patrimoine, les créations de *Fab Labs* et la mobilité étudiante. À ces signatures de convention s'ajoutent d'autres engagements, eux aussi, inscrits dans le marbre, avec nombre de partenaires prestigieux comme *Sciences Po Paris*. Mais s'il faut retenir un événement majeur parmi tous ceux-ci, il s'agit bien de l'entrée de l'Université des Antilles, en 2023, dans le classement de Shanghai, distinguée ainsi dans le domaine de l'écologie. Cette entrée dans ce palmarès des 500 meilleurs établissements d'enseignement supérieur et de recherche au monde met en lumière la haute qualité de la recherche exercée dans la thématique des écologies à l'Université des Antilles, mais traduit également l'investissement de toute une communauté universitaire. Vous pouvez couper vos micros s'il vous plaît, pour ceux qui s'expriment en même temps que moi ? Je crois que c'est Madame Olympe, votre micro est allumé. Madame FRANCIL Olympe, pardonnez-moi. Très bien. Donc, je reprends. Donc, cette entrée dans le palmarès des 500 meilleurs établissements d'enseignement supérieur et de recherche au monde met en lumière la haute qualité de la recherche exercée dans la thématique des écologies à l'Université des Antilles, mais traduit également l'investissement de toute une communauté universitaire BIATSS, enseignants et enseignants-chercheurs, qui a permis à notre Université de fonctionner, de se moderniser, d'être visible et crédible, pour finalement, briller. En effet, sans une profonde et rapide refonte de notre administration, il nous aurait été impossible de valoriser notre Université à cette échelle. Ce changement de culture administrative, impulsé dès mon élection, s'est traduit par le recrutement d'une Directrice générale des Services expérimentée et de cadres venus renforcer l'administration de l'Université. En tant qu'opérateur de l'État, l'Université des Antilles répond aujourd'hui aux enquêtes nationales, transmet les données requises et s'attache à adopter un fonctionnement administratif efficace et conforme aux règles en vigueur. C'est, là, une nécessité impérieuse dont j'ai souhaité faire une ambition forte. Cependant, toute ambition est vaine si elle n'est pas suivie. C'est pourquoi ces résultats, cette nouvelle dynamique, cette image positive de l'Université à l'échelle régionale, nationale et internationale, sont le fruit du travail d'une équipe. Merci donc aux doyens que j'ai tenu à convier à cette occasion, car ils sont les artisans de cette réussite de tous les jours. Merci d'être, chacun, toujours constructif et à l'écoute des préoccupations de nos étudiants.

Parce qu'il est plus aisé de donner le meilleur de soi-même dans un environnement agréable, nous avons multiplié durant cette année 2023 les manifestations culturelles sur nos pôles, les moments de convivialité et les projets de réhabilitation d'espaces communs. Grâce à l'implication conjointe de la DSIN, de la DPI et du Vice-président délégué aux Affaires culturelles sur les deux pôles, nous disposons aujourd'hui de lieux dédiés à l'expression de la créativité antillaise, favorisant le sentiment d'appartenance à une communauté. Nous continuerons dans cette voie, afin d'offrir à nos étudiants et à nos personnels des moments de partage, de divertissement, d'expérience avec des artistes au sein d'une université attractive qui rayonne et dont nous pouvons tous être fiers. Je vous remercie de votre attention.

Je vais maintenant inscrire les questions diverses que vous souhaiteriez poser. Est-ce qu'il y a des questions diverses sur le pôle Martinique ?

**M. PORTECOP, BIATSS :** Oui, Monsieur le Président, Olivier PORTECOP.



**M. le Président :** Oui, allez-y.

**M. PORTECOP, BIATSS :** J'avais adressé cette question diverse il y a quelques jours à vos services. Je me permets de la lire à l'ensemble des collègues. Le personnel relevant du corps de l'AENES de notre université pâtit d'un manque de visibilité au niveau des instances académiques où se décide leur promotion. Notre Université développe-t-elle des stratégies pour pallier cette situation ?

**M. le Président :** Merci beaucoup, Monsieur PORTECOP. Est-ce qu'il y a d'autres questions en Martinique, sur le campus de Schœlcher ?

**M. HUNEL, MCF :** Monsieur le Président, oui. Bonjour, chers collègues. Bonjour, Monsieur le Président. Philippe HUNEL. J'ai une question diverse par rapport à la décision que vous avez prise sous la fermeture de... enfin, l'arrêt des enseignements à 17 h 30.

**M. le Président :** Très bien. D'autres questions ? Pas de question sur le campus de Schœlcher ? Donc, je vais passer aux personnes qui sont à distance en Zoom. Est-ce que quelqu'un a une question à inscrire ? Pas de question, non plus, *via Zoom*. Donc, je reviens à l'administration générale, campus de Fouillole. Est-ce que nous avons des questions dans la salle ?

**M. AUDEBERT, BIATSS :** Oui, Christophe AUDEBERT. Deux questions diverses, la première : « Ont été mises en place très récemment un ensemble de caméras attenantes à ce bâtiment d'administration générale. Et loin d'être opposé à ce principe, bien sûr, je m'interroge, une fois de plus, sur la stricte observation des conditions réglementaires préalables à la mise en place de ces dispositifs. Ma question : êtes-vous sûr de ne pas avoir oublié, par exemple, les instances de dialogue social, ainsi que l'exige la réglementation ? ». Ma deuxième question est un marronnier chez moi, c'est la Cour des comptes. Alors, au moment où nous allons examiner le compte d'exploitation, j'aurais, en particulier, apprécié, je ne pense pas être le seul, de disposer d'un complément documentaire des plus objectifs, le rapport de la Cour des comptes. Or, nous ne l'avons toujours pas depuis les premiers échanges avec elle, fin 2022. Ma question : « Où en sommes-nous et ne pensez-vous pas que cela pourrait commencer à être lié à l'entretien que vous avez eu en septembre dernier avec elle ? ». Fin des questions.

**M. le Président :** Est-ce qu'il y a d'autres questions, campus de Fouillole ?

**Mme ROMANA, PR :** Laurence ROMANA.

**M. le Président :** Oui, Madame ROMANA.

**Mme ROMANA, PR :** J'ai deux questions. D'abord, les procédures à mettre en place, vous en avez parlé dans vos propos liminaires, lorsqu'il y a un cas de harcèlement. Moi, j'avais entendu dire qu'à un moment, il y aurait eu un organisme en interne, c'était sous l'époque de Madame Claudya PARIZE. Après, de souvenir, en CA, vous nous avez dit qu'il y aurait un organisme extérieur, maintenant, c'est *MyUA*. Donc, voilà, est-ce qu'on pourrait avoir... ? J'ai cherché sur le site de l'Université, d'ailleurs, quand il y a eu les événements en Martinique, et encore une fois, je n'ai peut-être pas bien vu, mais je n'ai rien trouvé qui pourrait renseigner quelqu'un qui est victime de harcèlement. Et puis, ma deuxième question, qui a déjà été posée, là, comme on fait les affaires budgétaires, serait-il possible d'avoir une formation, ne serait-ce même un peu, pour qu'on comprenne un peu mieux, malgré les efforts de Monsieur SUBITS, à nous expliquer comment les choses se déroulent ? C'est vrai que c'est très compliqué. Moi, chaque fois, je vais chercher sur Internet, et puis, le CA d'après, j'oublie. Donc, avoir une formation là-dessus, nous, élus du CA, cela me paraît quelque chose d'important.

**M. le Président :** Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Pas de question ?



## 2) Approbation du relevé de décisions : Séance du 12/10/2023

**M. le Président :** Donc, on va passer aux points de l'ordre du jour. Vous l'avez remarqué, concernant la séance, la réunion du Conseil d'administration du 12 octobre, un incident technique a empêché l'enregistrement de cette séance. Donc, nous n'avons pas été en mesure de vous fournir un procès-verbal, puisque l'enregistrement était totalement inaudible et défectueux. Donc, c'est un problème technique inédit depuis ces deux dernières années de mandature. Donc, nous n'avons qu'un relevé de décisions à proposer pour ces raisons techniques indépendantes de notre volonté. Voilà. Donc, ce relevé de décisions est soumis à votre approbation. Et pour cette séance, il n'y aura exceptionnellement pas de procès-verbal. Donc, est-ce que vous avez des questions sur ce sujet ? Monsieur AUDEBERT.

**M. AUDEBERT, BIATSS :** Alors, effectivement, c'était quelque chose qui peut arriver, c'est évident, même si, à ma connaissance, effectivement, également, cela n'est pas arrivé très souvent. Jusqu'à présent, il n'y a rien de notable, à ceci près, et c'est, par exemple, la vertu des comptes rendus de délégation de CA, ils permettent parfois de repérer quelques éléments en toute transparence. Et je pense, en particulier, aux éléments que vous avez fournis dans ce compte-rendu de délégation portant précisément sur les conventions qui nous lient aux sociétés de retranscription. Or, de quoi s'aperçoit-on ? On s'aperçoit en fait que vous avez... C'est bien, sans doute, pour des raisons de tarifs changés de sociétés de retranscription, mais ce qui m'a frappé, ce sont les périodes qui sont concernées. On identifie la première période, de janvier à juin, en convention avec cette société de retranscription, et on en identifie une seconde à partir de novembre, ce qui veut dire, sauf erreur de ma part, et vous allez sans doute l'infirmer, qu'il n'y avait peut-être pas de société de retranscription dans ce laps de temps. Pour moi, cela change les choses parce que vous m'indiquez et vous répétez ce qui est indiqué sur le relevé, que c'était un problème technique, c'est-à-dire de retranscription. S'il n'y a pas d'enregistrement, il n'y a pas de retranscription, on est d'accord. Mais là, en l'espèce, de ce que je vois de ce CR de délégation, ce n'est pas un problème d'enregistrement, c'est un problème de retranscription. Donc, est-ce qu'un hasard extraordinaire ferait qu'il n'y avait ni retranscription ni enregistrement ? C'est ma question.

**M. le Président :** Alors, Monsieur AUDEBERT, je vais vous répondre très directement. Je ne suis pas les centaines de conventions qui nous lient à un certain nombre d'organismes ou les dizaines de conventions chaque mois et leur agenda dans le temps. En revanche, je peux vous dire, comme je l'ai dit ici, devant tous les administrateurs, qu'il y a eu un problème technique qui a rendu impossible l'exploitation de l'enregistrement de cette séance. C'est la seule et unique raison pour laquelle, de façon très exceptionnelle, vous n'avez pas de procès-verbal et je m'en tiens à cette réponse, car c'est la vérité. Maintenant, vous êtes libre de croire ce que vous souhaitez. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou insinuations ?

**Mme ROMANA, PR :** Laurence ROMANA. Ce n'est pas une insinuation, mais c'est pour aller un peu dans le sens de Monsieur AUDEBERT, c'est pour comprendre. Donc, il n'y a pas de convention avec une société de retranscription.

**M. le Président :** Il me semble que oui, Madame ROMANA. Nous avons une convention. Je vous le dis, c'est écrit dans ce que l'administration vous a donné. Donc, c'est écrit.

**Mme ROMANA, PR :** Alors, ces gens-là ont-ils travaillé en dehors du cadre de la convention ? Ou, alors... Parce que c'est important, Monsieur le Président. Vous voyez, il y a une différence entre, s'il y a quelqu'un pour enregistrer, disons que vous l'avez enregistré, vous n'avez pas la société qui fait la retranscription, c'est différent de ne pas avoir d'enregistrement parce qu'il y a un problème technique. Quelle a été la raison ? Est-ce qu'il n'y avait pas d'enregistrement ? Mais en même temps, on se rend compte, je termine, qu'il n'y avait pas non plus de société.

**M. le Président :** Madame ROMANA, c'est la même question que vous posez. Moi, je vous dis exactement ce que l'administration m'a indiqué, qu'elle était dans l'incapacité de fournir un procès-verbal parce que l'enregistrement était défectueux. Voilà exactement les raisons. Mais vous pensez bien que je ne suis pas allé vérifier les micros de la salle à ce moment-là. Donc, est-ce qu'il y a d'autres remarques ou questions sur ce point ? Donc, je vous propose qu'on passe au vote sur ce relevé de décisions. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

**M. AUDEBERT, BIATSS :** Je vote contre pour les raisons exposées.

**M. le Président :** Donc, un vote contre. Merci beaucoup.

### **3) Approbation du procès-verbal : Séance du 06/12/2023**

**M. le Président :** Nous passons maintenant au procès-verbal de la séance du 6 décembre 2023. Est-ce que vous avez des questions ou des remarques ?

**Mme ROMANA, PR :** Alors, Laurence ROMANA, une remarque, page 9. Il ne s'agit bien évidemment pas, quand on parle du classement de Shanghai, des « grâces ».

**M. le Président :** Pardonnez-moi, je n'ai pas entendu, Madame ROMANA. Est-ce que vous pouvez reprendre ?

**Mme ROMANA, PR :** Page 9, lorsque je parlais du rapport de Shanghai, du classement de Shanghai, je ne parlais pas des « grâces », mais je parlais des « GRAS ».

**M. le Président :** Très bien. C'est une erreur, effectivement, de retranscription.

**Mme ROMANA, PR :** *Global Ranking of Academy Subject*. Voilà. Merci.

**M. le Président :** Est-ce qu'il y a d'autres précisions ? Non ? Écoutez, je vous propose qu'on passe au vote sur ce PV. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc, le PV est adopté à l'unanimité avec, bien sûr, la correction demandée par Madame ROMANA.

### **4) Affaires financières**

#### **a) Compte financier 2023**

**M. le Président :** Nous en venons aux affaires financières et au compte financier 2023. Je vais céder la parole aux différents interlocuteurs. Donc, Monsieur GATA, je crois que vous commencez. Non, c'est Madame l'agent comptable.

**Mme CYRILLE, agent comptable :** Je commence. Monsieur PORTECOP, s'il vous plaît, le petit support me concernant.

**M. PORTECOP, BIATSS :** Avec plaisir. Donnez-moi une petite seconde.

**Mme CYRILLE, agent comptable :** Merci.

**M. PORTECOP, BIATSS :** Ce sera le vôtre ou celui de Monsieur GATA ?

**Mme CYRILLE, agent comptable :** Le mien. D'abord, le mien et puis, Monsieur GATA prendra la parole.

**M. GATA, commissaire aux comptes :** Tout à fait.

**Mme CYRILLE, agent comptable :** : C'est bon ?

**M. PORTECOP, BIATSS** : Je vous donnerai le « top ». Est-ce que vous voyez le diaporama ?

**M. le Président** : Non, on ne voit rien à l'écran pour le moment.

**Mme CYRILLE, agent comptable** : Ce n'est pas possible ?

**M. PORTECOP, BIATSS** : Si, cela vient.

**Mme CYRILLE, agent comptable** : Alors, Monsieur le Président, mesdames et messieurs les membres du Conseil d'administration, mesdames et messieurs, en ma qualité d'agent comptable de l'Université des Antilles, il me revient de vous présenter le compte financier de l'exercice 2023 de l'établissement puis, la parole sera donnée à Monsieur GATA, commissaire aux comptes. Tu peux avancer, s'il te plaît, Olivier ? Encore. Avant toute chose, tous ces résultats sont le fruit d'un travail collectif des personnels de l'agence comptable avec, tout de même, une mention spéciale pour mon adjointe, pour Monsieur MOLZA, le responsable des recettes et pour la chargée de la comptabilité générale, qui se sont complètement investis pour l'élaboration du compte financier 2023 de notre Université, et respecter ainsi les délais imposés par la DGFIP. Mes remerciements, enfin, aux commissaires aux comptes, présents et toujours à notre écoute. Comme les procédures nous l'imposent, les comptes annuels 2023 ont bien été soumis à l'avis des certificateurs de KPMG. On continue ?

Nous passons maintenant à l'analyse du document que vous avez reçu. Je rappelle que le compte financier 2023 retrace et concerne l'exécution des opérations effectuées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre. Il est visé par le Président, ensuite, il est soumis pour approbation au Conseil d'administration. On avance ? Encore. Voilà.

L'année 2023 a été rythmée par plusieurs faits marquants qu'il a fallu gérer et qui ont eu des incidences comptables :

- la poursuite du contrôle de l'Université des Antilles par la Cour des comptes, tantôt en distanciel et tantôt dans nos murs, les remontées, au Ministère, des frais de mission et des indemnités pour la période de 2018 à 2023, les enseignants-chercheurs de l'Université des Antilles siégeant au CNU, ce qui nous a généré une recette nouvelle pour les frais de mission de 46 719 €,
- la régularisation de la taxe d'apprentissage encaissée et dépensée pour la période 2018-2022, ce qui a permis de générer un titre à hauteur de 802 725,39 €,
- aussi, l'Université, cette année, a pu être sur la plateforme SOLTÉA, ce qui permet un meilleur suivi de la taxe d'apprentissage. À titre d'exemple, la taxe d'apprentissage encaissée en 2023 est de 77 195,66 € contre 67 371,10 €,
- la régularisation de factures antérieures à 2023, donc de 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, pour un montant de 282 172 €,
- dans un autre registre, nous avons lancé une campagne de recouvrement qui s'est traduite par l'encaissement des créances à hauteur de 1 100 301 €,
- enfin, et là, cela va me permettre d'apporter une réponse à notre contrôleur budgétaire de la Martinique, Monsieur SABIN, l'Université a été retenue, choisie comme établissement pilote pour la mise en place de INFINOÉ. Donc, nous avons déjà fait des tests de bac à sable par des remontées budgétaires en 2023, par le BI 2024 et Monsieur le Président, je vous confirme que l'INFINOÉ va nous permettre de produire beaucoup plus rapidement le compte financier 2024.

Alors, c'est quoi, INFINOÉ ? C'est une plateforme, c'est l'interface qui va permettre de manière journalière de faire les remontées budgétaires et comptables au niveau de la DGFiP. L'an dernier, jusqu'à 2023, nous utilisons **InfoCentre**, et c'étaient des remontées mensuelles. Donc, à partir de 2024, chaque jour, nous aurons des remontées. Cette charge de travail supplémentaire a été honorée avec des moyens humains constants.

On avance. Venons-en maintenant à la présentation des cinq agrégats qui retracent l'exécution budgétaire et comptable :

- en premier lieu, il s'agit du compte de résultat de l'exercice 2023. Le résultat est excédentaire de 6 169 911 € contre 5 216 414 € en 2022, donc l'UA dégage un résultat positif. Là, nous avons fait une évolution du compte de résultats sur quatre années. On avance,
- ensuite, la capacité d'autofinancement, elle permet de mesurer la capacité de l'établissement à financer sur ses ressources propres les investissements de l'exercice. La capacité d'autofinancement de 2023 est excédentaire de 7 706 131,89 € contre 5 918 139 € en 2022, soit une progression de plus de 26 %. On avance,
- le fonds de roulement qui traduit la solvabilité de l'établissement, le fonds de roulement a progressé de plus de 3 000 000 €. Actuellement, il est de 37 000 000 €. L'UA dispose d'un fonds de roulement positif pour 135 jours de fonctionnement, alors que le fonds de roulement comptable est de 15 jours. On avance,
- ensuite, les besoins de fonds de roulement, c'est la différence entre ce que l'on doit payer ou rembourser et ce qu'on doit encaisser. Les besoins de fonds de roulement, en 2023, sont positifs de 2 000 000 €, alors qu'en 2022, ils étaient négatifs. Là, c'est un point qu'il faudra suivre. On avance.

Enfin, le dernier point qui concerne la trésorerie : l'UA peut se réjouir d'avoir une trésorerie satisfaisante, elle est de 35 648 939,31 €, qui permet de couvrir environ quatre mois de décaissement. Les décaissements mensuels sont en moyenne de 8 700 000 €, surtout avec des pics en fin d'année et les points hauts des encaissements sont reçus en janvier, avril, juillet et septembre, et correspondent aux versements de la subvention qu'on charge au service public.

En résumé, les principaux indicateurs de la comptabilité budgétaire de la comptabilité générale sont au vert, le compte financier 2023 de l'Université des Antilles révèle une situation globalement saine, stabilisée, une meilleure transparence des comptes en raison des opérations de mise en qualité réalisées en 2023. Je vous remercie. On avance, et tu laisses sur les deux dernières *slides*. Monsieur GATA ? Président ?

**M. le Président :** Merci Madame l'agent comptable. La parole est à Monsieur GATA, commissaire aux comptes.

**M. GATA, commissaire aux comptes :** Monsieur le Président, mesdames, messieurs les administrateurs, mesdames, messieurs, aujourd'hui, vous êtes amené à approuver les comptes sur la base de différents rapports, le rapport, bien évidemment, de l'agent comptable, tel qu'il vient de vous être présenté, également, le rapport de nous, en tant que commissaires aux comptes.

Peut-être, vous rappeler que ces comptes ont été arrêtés, bien sûr, par l'agent comptable, et bien évidemment, l'ordonnateur principal, et je vous confirme notre totale indépendance, qui est une norme, bien sûr, d'exercice professionnel, inscrite dans notre code de déontologie. Nous ne pouvons pas faire et contrôler. À ce titre-là, nous vous confirmons notre indépendance tout au long de l'exercice 2023 et jusqu'à date de l'émission et de l'expression de notre opinion. Voilà, je tenais simplement... alors, je ne vois pas les

*slides*, malheureusement, dérouler, mais simplement, je tenais, d'une part, à remercier l'ensemble de la gouvernance de l'agence comptable et des directions des services financiers pour la collaboration qui a été positive et constructive, et on tenait à remercier l'ensemble des équipes et des différentes parties prenantes à ce travail, bien sûr, d'établissement de compte et de revue de notre côté.

J'indiquais simplement, j'espère que vous l'avez sous les yeux, je ne le vois pas apparaître, mais les conditions de notre intervention, des conditions pour lesquelles on peut dire, sur la revue du contrôle interne, puisque vous savez que notre mission a plusieurs étapes, revue du contrôle interne, et ensuite, bien sûr, arrêté et revue des comptes qui sont arrêtés. La revue du contrôle interne, on le verra par la suite. Des travaux ont été menés. Monsieur le Président, vous indiquiez le travail très important qui a été mené, notamment, sur les heures complémentaires, le suivi des heures complémentaires. C'est un chantier qui était prioritaire et qui aboutit sur l'exercice, tout comme un autre chantier qui était celui des immobilisations en cours et de l'analyse de ces immobilisations en cours et de la mise en service du travail.

Cependant, il reste quelques chantiers qui seront prioritaires pour l'exercice 2024, on y reviendra également, notamment, sur le fléchage du financement externe de l'actif et sur le suivi des conventions pluriannuelles. Cela reste encore ouvert à date, même si l'établissement et les services se sont déjà mis en marche sur ces deux différents chantiers.

Enfin, sur notre condition d'intervention, au final, malheureusement, on a une « balance de comptes » provisoire qui nous a été donnée, qui a été pas mal modifiée, pour laquelle on a passé des ajustements, bien sûr, qui sont traduits dans les comptes tels qu'ils vous ont été présentés. Donc, voilà, on a dit qu'on essaiera d'échanger avec vous sur un rétroplanning à mettre en place. En tout cas, ce que l'on voit aujourd'hui, c'est que l'annexe et les états financiers ont été revus de notre côté, que le rapport de gestion de l'ordonnateur et de l'agent comptable, également, on a validé la sincérité et la concordance des données comptables et non budgétaires qui sont indiquées par rapport aux comptes dont on va expliquer la certification, et ensuite, vous avez respecté, bien évidemment, l'échéance du 15 mars pour pouvoir approuver ces comptes. Voilà, donc, des conditions qui peuvent être améliorées, des chantiers qui ont été aboutis, et des chantiers qui sont en cours, mais on y reviendra par la suite si vous le voulez bien.

Vous rappelez simplement, également, que l'objectif de notre mission de commissaires aux comptes, c'est de vous apporter une assurance raisonnable que les comptes, tels qu'ils vous ont été présentés, ne comportent pas d'anomalie significative qui remettrait, bien sûr, en question votre lecture des comptes en tant qu'administrateur, mais aussi, la lecture de tout tiers, de vos organes de tutelle, de vos fournisseurs et de tout autre tiers, bien sûr, à l'Université. À ce titre-là, bien sûr, on respecte des normes d'exercice professionnel et on va, par sondage, échantillonnage, collecter suffisamment d'éléments probants pour fonder notre opinion que, maintenant, je vais vous exprimer.

Donc, notre opinion, c'est une certification qui sera sous deux réserves : Une première réserve qui est la réserve pour laquelle, sur le financement externe de l'actif, qui est une réserve identique à celle de l'année dernière, et nous y reviendrons par la suite pour voir aussi les chantiers aboutis, les chantiers en cours. Donc, cette première réserve, c'est que l'Université n'a pas été en mesure de rattacher la majorité des financements externes de l'actif, enregistrés au bilan, aux immobilisations qu'ils ont financées. En réalité, vous avez des immobilisations qui ont été, toutes ou en partie, financées et comptablement, vous amortissez ces immobilisations et vous devez flécher le financement, bien sûr, qui vous a été accordé, et vous venez neutraliser à hauteur des dotations aux amortissements une partie de ce financement. En réalité, le rattachement n'a pas pu être mené, n'a pas pu être réalisé. C'est un chantier, nous le verrons par la suite, qui est en cours et qui devrait aboutir sur l'exercice 2024 et permettre de lever cette réserve. Autre réserve, c'est sur les subventions, des subventions que l'on appelle assorties de conditions, des subventions pluriannuelles

assorties de conditions, en raison de l'insuffisance de formalisation et de mise en œuvre de procédures internes, concernant, notamment, la justification et l'avancement, surtout, de ces conventions de financement, gérées en opérations pluriannuelles. On n'a pas pu, malheureusement, s'assurer de l'exactitude de ces subventions pour un montant d'un peu plus de 4 500 000 € dans vos comptes, j'y reviendrai également par la suite. Ce que je voulais mettre en évidence, peut-être, Monsieur le Président, mesdames, messieurs les administrateurs, c'est que, malgré le « maintien de la présence de deux réserves », bien évidemment, dans notre rapport, c'est une certification, vous l'avez compris, avec réserves, qui sont circonstanciées, malgré tout, l'établissement n'a pas été dans un état d'immobilisme, puisque dans les chantiers aboutis, que vous voyez dans la *slide* 6, il y a eu, notamment, la levée de la réserve de l'année dernière qui correspondait aux heures complémentaires. Véritablement, un travail, comme je l'ai dit, très important, de sécurisation a été mené par l'établissement sur l'exercice 2023 et a vraiment permis de renforcer les procédures qui permettent de suivre, bien évidemment, de valider et de sécuriser les heures complémentaires à travers, je vous l'ai indiqué, notamment, la mise en place de différents outils, la mise en place, aussi, d'échanges réguliers avec les composantes, et enfin, la mise en place d'une procédure formalisée, à la fois d'un calendrier pour la campagne 2023-2024, mais également, de travail de croisement de données qui a été mené, notamment, par votre contrôleur de gestion et les services financiers. Donc, cette revue de procédures, ainsi que tout le travail qui a été mené, de contrôle des données, nous permet finalement, nous, de porter un avis favorable et conclusif, positif, bien sûr, à l'évaluation des heures complémentaires et la comptabilisation qu'on a faite dans vos comptes. Donc, c'est une réserve qui a été levée en 2023.

Il y avait un autre sujet prioritaire l'an passé, il s'agissait des immobilisations en cours. L'Université est engagée, comme vous le savez, dans d'importants projets immobiliers que vous menez, qui se déroulent bien évidemment sur plusieurs exercices, et tout au long du projet, bien sûr, vous avancez sur les investissements que vous décaissez. Et donc, cela fait l'objet d'immobilisations en cours qui ne font pas l'objet d'amortissement. On avait relevé, lors de notre intervention sur le dernier trimestre 2023, qu'il y avait des investissements significatifs qui étaient toujours classés dans ces immobilisations en cours, alors que les biens étaient mis en service. C'est-à-dire que vous utilisez les biens et que finalement, l'activation de ces amortissements se fait par le fait générateur de la mise en service de ces biens. Là, également, sur le dernier trimestre 2023, il a été mené par, notamment, les services de l'agence comptable en collaboration avec la Direction du patrimoine. Il a été mené un travail d'immobilisation en cours qui a permis finalement de ne pas se trouver dans une situation complexe. Et ce chantier a été abouti, ce qui nous a permis finalement de conclure positivement aussi à la clôture 2023. Donc, ces deux chantiers prioritaires ont abouti...

**M. PORTECOP, BIATSS :** Monsieur GATA, votre connexion perd en qualité.

**M. GATA, commissaire aux comptes :** ...malheureusement, ils n'ont pas pu permettre suffisamment d'avancer sur deux autres chantiers qu'est le financement externe de l'actif. Est-ce que vous m'entendez, Monsieur le Président, messieurs ?

**M. le Président :** Non, Monsieur GATA, on vous entend mal, là. Depuis une minute, on vous entend mal.

**M. GATA, commissaire aux comptes :** : D'accord.

**M. PORTECOP, BIATSS :** Monsieur GATA, nous vous entendons mal, mais...

**M. GATA, commissaire aux comptes :** : Je ne sais plus, en disant que c'est un chantier...

**M. PORTECOP, BIATSS :** Nous avons sacrifié votre présentation de sorte que votre communication soit plus limpide, donc, allez-y, n'hésitez pas à parler doucement de sorte que nous puissions recoller les morceaux, le cas échéant.

**M. GATA, commissaire aux comptes :** Très bien. Parfait. Donc, je vous disais que le chantier, j'espère que vous m'avez entendu, le chantier des heures complémentaires, avait fait l'objet d'un travail très important de suivi, de sécurisation, de formalisation, réalisé par l'établissement qui nous a permis, finalement, de juger de l'exactitude et de l'exhaustivité de la conclusion favorable nous concernant suite à notre revue et aux échanges que nous avons eus et aux contrôles que nous avons menés.

**M. le Président :** Peut-être qu'il faudrait couper la vidéo pour qu'on ait le son de manière plus fluide, puisque là, c'est haché.

**M. PORTECOP, BIATSS :** Voilà, Monsieur GATA, cela recommence. Donc, coupez maintenant votre vidéo si vous le pouvez.

**M. GATA, commissaire aux comptes :** ...à ce titre-là, nous levons la réserve sur les heures complémentaires. Est-ce que vous m'entendez mieux ? Excusez-moi, est-ce que vous m'entendez ? Moi, je vous vois, je ne sais pas si...

**M. PORTECOP, BIATSS :** Cela va quand même, mais je pense que c'est le mieux que vous puissiez avoir en étant simplement en audio.

**M. GATA, commissaire aux comptes :** D'accord. Donc, je vous disais que le deuxième chantier qui avait abouti sur l'exercice, montrant la mise en action de l'ensemble des services de l'établissement pour résoudre les différents sujets, c'étaient les immobilisations en cours pour lesquelles un travail exhaustif avait été mené pour justifier de la position de ces immobilisations en cours et activer, bien évidemment, des projets immobiliers qui étaient terminés, mis en service. Donc, ce travail nous permettait de justifier la position du solde du compte, bien sûr, d'immobilisations en cours. Ce que j'indiquais par la suite, c'est qu'il restait deux chantiers prioritaires qui font l'objet, vous l'avez compris, de nos réserves. Le premier qui est lié au financement externe de l'actif par des tiers autre que l'état qui est finalement un financement reçu. Et à ce titre-là, une partie n'a malheureusement pas pu être un bon critère, c'est un élément du dernier quadrimestre de l'exercice avec nous, pour pouvoir lever cette réserve sur l'exercice 2024. Malheureusement, sur 2023, l'avancement du projet n'a pas pu être mené à son terme, mais les choses sont en cours.

L'autre réserve que nous émettons cette année, il s'agit de la comptabilisation à l'avancement des subventions aux contrats pluriannuels qui sont assortis de conditions. Vous pourriez me dire : « Monsieur GATA, vous ne l'aviez pas indiqué les années précédentes. ». En réalité, vous avez un volume de subventions qui est venu croissant, et notamment, ces subventions sont sur plusieurs années. Et nous nous sommes rendu compte, lors du dénouement de ces subventions, notamment, lors des missions de bilan financier, que la reconnaissance, tout au long du projet, n'était pas exacte, c'est-à-dire que, comptablement et analytiquement, et en réalité, les dépenses sont beaucoup plus importantes que ce qui était prévu, elles sont justifiées, mais beaucoup plus importantes que ce que nous avons pu voir les années précédentes. Et là, en réalité, je sais que vous vous êtes déjà saisi du sujet à travers, notamment, la mise en œuvre d'une direction de la Recherche et de la Valorisation, et notamment, le récent recrutement de sa Directrice, mais aussi, d'assurer le pilotage administratif de la recherche, et notamment, de venir, on va dire, encadrer notamment ces rattachements des dépenses au fur et à mesure, bien évidemment, du projet, puisqu'il faut comprendre que nous reconnaissons les recettes, et c'est en cela que vous avez compris que le rattachement des dépenses n'était pas exact tout au long des projets, et nous n'avons pu le voir qu'au moment du



dénouement. Donc, cette deuxième réserve, ce deuxième chantier prioritaire qui a fait l'objet d'une réserve, c'est en cours, cela va être certainement à travers la DIREV, la mise en œuvre de la DIREV, que vous allez pouvoir lever et que nous allons pouvoir valider le suivi, finalement, de l'avancée, bien sûr, de ces projets, à travers la reconnaissance des recettes.

Enfin, le dernier point qui est peut-être un peu moins prioritaire, il s'agit de l'inventaire physique des immobilisations. Vous avez fait un inventaire physique en 2010, de l'ensemble de votre patrimoine, notamment, patrimoine mobilier. À ce titre-là, depuis, le travail n'a pas pu être fait régulièrement, et nous vous incitons à mener un inventaire tournant qui permet finalement, au fur et à mesure, et sur une durée de plusieurs exercices, éventuellement, des biens qui ne sont plus utilisés, qui n'existent plus, devenus obsolètes. Donc, là, véritablement, il y a une stratégie d'inventaire qui pourra être mise en place en 2024 et pour laquelle l'inventaire se mettra, au fur et à mesure, en œuvre, en sensibilisant, bien sûr, les composantes. Voilà, donc cela, c'est plutôt un élément peut-être moins prioritaire par rapport aux deux sujets que sont les financements externes de l'actif et, la comptabilisation à l'avancement des conventions pluriannuelles, qui font encore l'objet de deux de nos réserves. Mais ces réserves qui restent par l'ensemble des services qui ont pu être, vous l'avez compris, aboutis pour certains chantiers et encore pour d'autres, que nous espérons suivre en 2024, et lever, tout ou partie, de ces dernières réserves sur les comptes 2024. Voilà, j'espère avoir été le plus clair possible. Je suis à votre disposition pour répondre à vos interrogations. Voilà, je suis vraiment désolé de cette connexion, j'espère, pour laquelle vous avez pu, malgré tout, suivre l'exhaustivité de ma présentation. Merci de votre attention.

**M. le Président :** Merci beaucoup, Monsieur le commissaire aux comptes. Est-ce que vous avez des questions sur ce sujet ? En Martinique, est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y en aurait par Zoom ? Non plus ? Sur le campus de Fouillole, est-ce qu'on a des questions sur ce compte financier ? Pas de question.

**Mme ROMANA, PR :** Si, Monsieur le Président. Madame ROMANA.

**M. le Président :** Oui, Madame ROMANA.

**Mme ROMANA, PR :** Alors, toujours, et là, je vois qu'on est à 6 000 000 € – c'est cela ? – d'excédent ? C'est ce que nous a dit... 7 000 000 €. Voilà. Moi, je me pose toujours... Honnêtement, je n'arrive pas à comprendre si c'est quelque chose de bien, si c'est le rôle de l'Université de faire de l'excédent ou si c'est quelque chose de mal, enfin, de pas terrible. Moi, il me semble qu'on devrait être pratiquement à zéro, mais je ne sais pas, donc, j'aimerais bien qu'on m'explique et puis, que va-t-on faire de ces 6 000 000 € excédentaires ?

**M. le Président :** Madame ROMANA, pour l'affectation de ce résultat, ce sera l'objet d'une discussion qui va suivre juste après l'approbation du compte financier. Maintenant, je crois qu'il vaut mieux être en excédent qu'en déficit, me semble-t-il. Donc, après, effectivement, on peut toujours essayer d'exécuter le mieux possible l'ensemble de nos conventions, notamment de dépenser l'argent qu'on a pu obtenir, pour parler vulgairement, mais en revanche, je crois qu'il vaut mieux être avec un résultat excédentaire qu'un résultat qui soit négatif.

**Mme LOPEZ, DGS :** Et pour compléter la réponse de Monsieur le Président, nous avons un résultat cumulé négatif depuis plusieurs années. Alors, il est important d'avoir un résultat positif pour venir compenser ce résultat négatif qui a été cumulé pendant des années. Et également, en fait, je pense que la lecture d'un bilan, ce n'est pas aussi « simple », permettez-moi de dire cela. C'est qu'il faut analyser par rapport aux besoins en fonds de roulement, par rapport à la CAF, par rapport à beaucoup de choses, en fait. Voilà. Donc, là, la situation financière, comme l'a dit le commissaire, ainsi que l'agent comptable, est bien.

**M. le Président :** Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

**Mme FRANCIL, personnalité extérieure :** Oui, je...

**M. le Président :** Allez-y, Madame FRANCIL. Alors, j'ai cru que Madame FRANCIL voulait s'exprimer, mais peut-être pas, puisque son micro est à nouveau désactivé. Donc, est-ce qu'il y a d'autres questions ?

**Mme FRANCIL, personnalité extérieure :** Je l'active.

**M. le Président :** Allez-y.

**Mme FRANCIL, personnalité extérieure :** Oui. Je disais que s'agissant du résultat positif, je dois dire qu'il faut saluer les efforts et la tendance de l'Université. On est l'Université des Antilles, du moins, une université jeune, qui doit avoir encore beaucoup d'actions à faire. Je crois que c'est une réponse comme celle posée. Il y a toujours le dilemme « est-ce que c'est parce que ce sont des entreprises souvent publiques, etc., qu'elles ne doivent pas faire de résultats ? » Non. Je dois dire que pour se présenter, ne serait-ce que pour des dossiers européens, il faut avoir une belle présentation, donc, il faut montrer qu'il y a des efforts, et des efforts d'économie, et des efforts de performance. Donc, cela, je voulais quand même rapporter, parce que cela revient, quand ce sont des associations, « Pourquoi ce n'est pas zéro ? », etc. Les 6 000 000 € vont permettre justement à la communauté universitaire d'avoir des projets. On va aussi s'inscrire dans un univers international, et toutes ces choses-là prouvent qu'il faut, au contraire, par contre, faire des propositions, essayer encore d'améliorer, essayer d'améliorer budgétairement. Moi, je retiens déjà, puisque je l'avais dit lors de ma première intervention, qu'on commence à être plus près de ce qu'on propose, et cela, je crois qu'il faut le dire. Je m'excuse de répondre comme cela, mais avoir un résultat bénéficiaire, il ne s'agit pas de dire : « Oui, il faut qu'on soit en bénéfice », permet d'augurer une meilleure vision, une meilleure stabilité, et de faire que l'Université des Antilles soit un partenaire fiable. Voilà ce que j'avais envie de dire, Monsieur le Président.

**M. le Président :** Merci beaucoup, Madame FRANCIL. Il y avait une autre question, je crois, ou pas ? Oui, Monsieur AUDEBERT.

**M. AUDEBERT, BIATSS :** J'avais cinq points d'interrogation, mais j'ai bien compris que le champ de questionnement concerne l'intervention de Monsieur le commissaire aux comptes. Donc, en l'espèce, j'en ai deux. La première, peut être, sous forme de suggestion, peut-être, pour la prochaine fois, de disposer de *slides*, des *slides* en question, avant. On remercie Monsieur le commissaire aux comptes d'avoir énoncé, dans les conditions qui étaient celles d'aujourd'hui, ces observations, mais on ne sait pas pour l'an prochain, et peut-être même, d'ailleurs, en dehors de tout incident technique, peut-être que ce serait un plus de disposer des observations en amont, au même titre que les autres éléments de nature financière, si c'est possible. Je serais preneur, je ne pense pas être le seul. Deuxième chose, c'est d'exprimer un petit regret, effectivement, sur le fait qu'une réserve soit levée et qu'aussitôt, une autre soit rajoutée. Voilà. Fin de mes interventions.

**M. le Président :** Est-ce qu'il y a des questions ou d'autres remarques ? Non. Nous allons passer au vote pour l'approbation de ce compte. Madame... Vous avez une autre intervention, Madame l'agent comptable ? Je crois que Madame l'agent comptable attend que soit positionné un tableau sur l'écran. Je ne sais pas qui est en charge.

**M. PORTECOP, BIATSS :** Oui, dans quelques secondes.

**M. le Président :** Merci. Non, c'était pour être sûr que vous aviez bien pris en compte la demande.

**Mme ROMANA, PR :** Monsieur le Président. Oui, Laurence ROMANA, en attendant, comme je suis un peu perdue dans les comptes. Donc, finalement, le compte financier, sur le résumé que nous avait donné l'agent

comptable, du coup, je crois que c'est vous qui aviez fait le document, j'aurais une petite question. Il y a un point qui m'a un peu surprise. J'espère que c'est là, j'étais un peu perdue dans les tableaux. Voilà, c'est le tableau, page 9. Quand on fait les charges, il y a quelque chose que je ne comprends pas, c'est quand je regarde, par exemple, le matériel « enseignement et recherche ». D'ailleurs, je trouve que le montant est faible, 312 000 €. Je suis surprise de voir que cette dépense, je ne sais pas comment on peut appeler cela, a baissé de 49 % en 2023. Voilà, vous voyez ? Alors, moi, je vois ces chiffres, je me dis : « Mais on a un souci en termes de recherche et d'enseignement, d'investissement. ». Cela ne montre pas un dynamisme dans ces domaines-là. Je peux me tromper, mais j'aimerais avoir des explications. C'est pareil, un peu, sur l'aide aux étudiants et tout ça. Si, peut-être, le temps que le diaporama soit mis, vous pouviez...

**Mme CYRILLE, agent comptable :** Alors, là, je crois qu'on parle de l'exécution budgétaire, Madame ROMANA.

**Mme ROMANA, PR :** Alors, je ne sais pas. Ce sont les charges, les produits, c'est le tableau, c'est la page 9 du rapport de l'ordonnateur. On a eu un tableau que j'ai regardé avec attention. Et c'est vrai que, voilà, cela m'a choqué. Tous les autres postes sont en hausse, on explique, les prix ont augmenté et tout cela, et j'entends, mais je vois que le matériel « enseignement et recherche » a diminué de plus de moitié. Et puis, je trouve la somme pas très élevée donc, je voulais savoir s'il y a une explication à tout cela.

**M. le Président :** Monsieur le Directeur des Affaires financières, est-ce que vous avez une réponse à donner, autre que l'activité des enseignants-chercheurs que vous ne pouvez pas maîtriser, mais je veux dire, est-ce qu'il y a une réponse administrative à donner à cette question ?

**M. SUBITS, DAF :** Effectivement. Bonjour à tous. Non, on a repris uniquement les chiffres qui étaient présents dans le compte financier sur cette thématique, en l'occurrence. Donc, après, est-ce que... Ce sont des projets qui ont eu lieu cette année, qui auront lieu l'année prochaine par rapport au crédit pluriannuel ? En fait, sur la recherche, ils ont beaucoup de crédit pluriannuel. Est-ce qu'ils ont été enregistrés dans d'autres choses ? Parce qu'on a du petit matériel, par exemple, qui n'apparaît pas ici, mais on a des achats de petits matériels qui peuvent servir à la recherche ou à l'enseignement aussi. Mais c'est le compte comptable qui a été repris du matériel d'enseignement et de recherche.

**Mme ROMANA, PR :** D'accord. Donc, je vous remercie. Donc, en fait, je ne sais pas, si jamais cela a été bien reporté dans les bonnes cases, mais du coup, c'est bien signe que l'activité dans ces domaines-là est un peu en baisse, du coup, ou pas ? Enfin, voilà, moi, cela me choque de voir qu'en enseignement et en recherche, on baisse de 50 %. Ce sont quand même les deux piliers de l'Université.

**M. PORTECOP, BIATSS :** Est-ce que vous voyez le tableau ?

**M. le Président :** Madame l'agent comptable, le tableau, si vous souhaitez le présenter.

**Mme CYRILLE, agent comptable :** Le Conseil d'administration doit approuver les éléments d'exécution budgétaire. Ce sont les tableaux n° 1, n° 2, le tableau 1, qui concerne les emplois, le tableau 2, les autorisations budgétaires en exécution. 105 606 974 € en autorisation d'engagement, répartis en personnel, en fonctionnement et en investissement pour des crédits de paiement à hauteur de 105 153 168,05 €, répartis en personnel, fonctionnement et en investissement, un montant total des recettes de 106 188 333,74 €. C'est un résumé des documents budgétaires que vous avez reçus, et comptables. On a un solde budgétaire excédentaire de 1 035 165,69 €, c'est pour la partie budgétaire.

On avance, Monsieur PORTECOP, s'il vous plaît. Sur la partie « exécution comptable », on a une variation de trésorerie de 1 765 907 €, un résultat patrimonial de 6 169 911 €, une capacité d'autofinancement, que j'ai présentée, déjà, de 7 706 162 €, et une variation du fonds de roulement de 3 915 796 €. Et ensuite,

l'affectation, une proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2023 dans le report à nouveau qui est débiteur de 6 169 911 €. Voilà, Monsieur le Président.

**M. le Président :** Bien. Je vous propose qu'on passe au vote, à part pour l'affectation qui fera l'objet d'un deuxième vote, l'affectation du résultat de l'exercice 2023, concernant l'approbation des comptes qui ont été présentés, de ces documents. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ?

**Mme ROMANA, PR :** Je m'abstiens, Monsieur le Président.

**M. le Président :** Deux abstentions. Qui vote contre ? Très bien. Donc, les comptes sont approuvés et avec deux abstentions. Maintenant, ce résultat positif, je vous propose qu'il soit affecté au compte « report à nouveau ». Il viendra combler le déficit qui avait été cumulé durant les années précédentes. Est-ce que vous avez des questions ? Madame ROMANA.

**Mme ROMANA :** Laurence ROMANA. Juste pour comprendre, le compte « report à nouveau », c'est-à-dire ?

**Mme CYRILLE, agent comptable :** C'est la DGS. C'est un compte qui a compensé, qui a comptabilisé tous les déficits de l'établissement depuis des années. Donc, actuellement, comme le solde est déficitaire, on essaie de le remettre à niveau.

**M. MOLINIE, VP délégué aux moyens :** Monsieur MOLINIE, Vice-président aux « Moyens ». En réalité, on a un apport positif, mais on l'avait, les années précédentes, en négatif, donc dans ce compte d'attente négatif, on compense avec l'apport du positif pour ramener à zéro notre compte d'attente.

**M. le Président :** Plus précisément, on avait 19 000 000 € de déficit à cause des années précédentes, parce que je rappelle que l'Université des Antilles est la suite de l'Université des Antilles et de la Guyane. Donc, on a hérité aussi des déficits précédents. Donc, il nous reste 19 000 000 € moins 6 000 000 €, 13 000 000 € à résorber.

**Mme ROMANA, PR :** Excusez-moi, comme on a un peu de temps, je pense, ces 19 000 000 €, là, de déficit, ils apparaissent où ? Enfin, dans tous les tableaux... Dans la balance, d'accord. Merci.

**M. le Président :** Bien. Nous allons passer au vote. Je rappelle : proposition d'affectation du résultat positif de cet exercice 2023 au compte « report à nouveau », le compte 119. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Une abstention. Qui vote contre ? Merci beaucoup. Je remercie le commissaire aux comptes, Monsieur GATA. Merci beaucoup de votre présence et de vos interventions. Vous êtes donc libéré. Merci.

#### **b) Création et suppression des régies (pour information)**

**M. le Président :** Nous passons au point « b » des affaires financières, qui concerne la création et la suppression de régies. C'est une information de Madame l'agent comptable. Allumez votre micro, s'il vous plaît, Madame l'agent comptable, si vous avez, rapidement, une information à transmettre.

**Mme CYRILLE, agent comptable :** Il y a eu un document qui a été transmis aux membres du Conseil d'administration. De 11 régies, nous avons mis en place une nouvelle organisation : de huit régies de recette et de trois régies d'avance, aujourd'hui, en 2024, ne sont maintenues que deux régies de recette et trois régies d'avance. Il faudrait juste rappeler qu'aujourd'hui, dans ces nominations, nos collègues n'ont plus de cautionnement, c'est une responsabilité judiciaire, c'est-à-dire que, vraiment, être régisseur, aujourd'hui, c'est une très lourde responsabilité pour nos collaborateurs. Donc, il est bon, Monsieur le Président, de diminuer la note de régie.

**M. le Président :** Madame la DGS, oui.

**Mme LOPEZ, DGS :** Et si je puis me permettre, ce n'est pas une lubie de l'administration, ni de Madame l'agent comptable. C'est la Cour des Comptes qui nous a demandé, en tous les cas, de maintenir très peu de régies, que cela soit d'avance ou de recette, le minimum.

**M. le Président :** Avez-vous des questions ? Pas de question. Écoutez, il n'y a pas de vote, c'était une information, donc on va poursuivre.

## 5) Affaires institutionnelles et juridiques

### a) Compte rendu annuel de délégation du CA

**M. le Président :** Nous changeons de chapitre et passons aux affaires institutionnelles et juridiques, et on commence avec le compte rendu annuel de délégation du Conseil d'administration. Est-ce que vous avez des questions ou des remarques ? Pas de question à Martinique, ni sur *Zoom*, pas de remarque ni de question en Guadeloupe, donc je vous propose qu'on passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci.

### b) Rapport annuel d'activité (bilan et projet)

**M. le Président :** Nous en venons au rapport annuel d'activité. Je vais céder la parole aux deux vice-présidents de pôle pour qu'en quelques minutes, ils puissent souligner les faits marquants de leurs bilans pour cette année qui s'est écoulée, cette année 2023. Je vais commencer par Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe.

**Mme JEAN-ALEXIS, VP pôle Guadeloupe :** Merci, Monsieur le Président, bonjour à tous. Durant le temps qui m'est imparti, je présenterai la dynamique qui transparait dans le rapport annuel du bilan d'activité 2023 du pôle Guadeloupe. Pour ma part, cette deuxième année de mandature a été marquée par les différentes synergies créées avec les acteurs du territoire, avec les services de l'Université et avec les étudiants. La première phrase de ce rapport nous dit que c'est la somme des parties qui conduit à la solution. Entendez par cette phrase que c'est l'apport de chacun qui nous permet de mener une politique saine, dynamique et positive au pôle Guadeloupe. Grâce aux échanges, à la communication, à l'implication des uns et des autres, on arrive toujours à trouver une solution optimale face à toute situation. Nos objectifs ont été atteints, comme le démontre le bilan, et je voulais aussi préciser que le fait d'être un ticket à trois fait qu'on est vraiment une véritable force. Cela permet de travailler ensemble et plus sereinement.

Le pôle Guadeloupe est aussi bien ancré dans son territoire, dans le monde. On a établi des liens forts avec l'Académie et les collectivités territoriales, la Police nationale, certains acteurs du monde professionnel, et accueillant de grandes personnalités étrangères, ou encore des délégations. En 2023, le pôle s'est approprié sa culture sous différentes formes, à travers les manifestations culturelles, les ateliers, les quartiers littéraires, les projections de films. En 2023, le pôle s'est structuré. On le voit à travers le travail effectué par les agents, mais également, les initiatives engagées par les agents du pôle. Nous avons également un service administratif qui est fort et efficace. Le pôle s'est équipé concernant le suivi et les maintenances. Le remplacement des équipements, l'amélioration de l'éclairage sont autant de dispositifs qui nous sont indispensables dans le bon fonctionnement du pôle. Ce sentiment de vivre ensemble, de construire ensemble est bien présent. Je le vois à travers les différents échanges entre les RAF de composantes et la RAF du pôle Guadeloupe, ou encore, les échanges entre moi-même et la directrice de l'IUT, le Directeur de l'INSPE, les doyens des composantes. Dès qu'un projet est présenté, ils n'hésitent pas à contribuer et permettent sa réalisation, et inversement. Ainsi, le pôle reste à l'écoute, se donne les moyens pour accompagner au mieux chaque acteur de l'Université en fonction des projets qui nous sont proposés, mais

également, aux autres entités du territoire. Ce sentiment d'entraide et de partage, se manifeste également avec les services centraux et les services communs.

Enfin, ma motivation première est que les étudiants puissent réaliser leurs études dans les meilleures conditions pour devenir des décideurs de demain. Ils se sont approprié leur université, ils sont forces de proposition, ils ont bien conscience qu'il faut créer des opportunités. Il reste encore beaucoup de choses à accomplir. Nous nous devons, en tout cas, de maintenir la pérennité de ce qui fonctionne. En effet, il faut entretenir et aider à grandir. Et encore une citation, je le disais en Conseil de pôle, qui me marque, c'est : « Se réunir est un début, rester ensemble est un progrès, travailler ensemble est la réussite. ». Et c'est ensemble que nous réussissons, et je remercie toutes les personnes qui croient en nos équipes et qui s'inscrivent toujours dans cette dynamique de coconstruction. Merci, Monsieur le Président.

**M. le Président** : Merci beaucoup, Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe. Je vais donner la parole à Monsieur le Vice-président du pôle Martinique s'il souhaite souligner certains aspects de son bilan.

**M. MANYRI, VP pôle Martinique** : Merci, Monsieur le Président. Bonjour à tous. Le rapport d'activité qui vous est soumis fait le bilan de l'année 2023 et les perspectives pour 2024. Il est vraiment particulièrement ardu de s'arrêter et de faire le point sur l'année écoulée, car le monde ne s'arrête pas. Il est en perpétuel mouvement. Le rapport ne saurait être exhaustif compte tenu des nombreux événements qui se déroulent au sein des campus de Schœlcher et de Fort-de-France. Je ne vais pas reprendre toutes les actions. Le pôle Martinique, c'est un lieu d'étude, de vie, et au cours de l'année 2023, des moments majeurs ont vraiment marqué notre progression. Je cite notamment la collectivité territoriale de Martinique, avec cette convention historique de 5 000 000 € pour le développement de nouvelles formations et la modernisation de nos infrastructures. Notre partenariat est toujours aussi fort avec le Rectorat, par exemple, avec le schéma de la vie étudiante. Il en est de même avec l'ARS, la Préfecture, qui nous accompagne à différents niveaux, sur des programmes de santé et de sensibilisation de nos usagers. Nous avons fêté nos 40 ans, c'est très bien, mais en fait, on voit très bien que nos bâtiments sont vétustes. Donc, si de grandes rénovations sont prévues, nous ne pouvons rester attentistes. Nous avons fait des investissements sur de l'éclairage, des escaliers qu'il fallait reprendre et qui étaient vraiment une source d'accidents. Donc, des travaux de mise aux normes, de sécurisation et d'amélioration de la vie des usagers ont été réalisés. Cela peut perturber la quiétude des usagers, mais ils sont impératifs. Nous sommes censés nous mobiliser sur le pôle Martinique pour organiser des manifestations avec l'amphithéâtre Michel LOUIS, disposant d'une infrastructure moderne, qui est continuellement sollicité et que nous devons nous employer déjà à préserver. La DSIN et la DPI permettent de rendre un haut niveau de service, et il convient vraiment de saluer l'investissement de ces personnels qui ne comptent pas leurs heures. Les nombreuses activités littéraires, culturelles, artistiques et sportives ont permis aux étudiants et aux personnels de vivre des événements de grande qualité. Je souhaiterais vraiment saluer les étudiants qui ont participé au Relais pour la Vie et qui ont terminé premiers, je le dis bien, premiers, avec une distance de 469,6 km. C'est vraiment important pour nous. Le pôle Martinique, c'est un lieu de rencontre où les acteurs socio-économiques viennent débattre avec nos universitaires. Cela se traduit notamment par les différentes manifestations, les séminaires, les colloques internationaux, les rencontres professionnelles. C'est une vraie dynamique au sein de nos campus.

Enfin, il m'importe de remercier vivement les doyens et leurs équipes pédagogiques et administratives qui œuvrent tous les jours avec nos étudiants, de saluer aussi tous ceux qui sont souvent invisibles et qui contribuent au bon déroulement de nos activités. En 2024, les chantiers seront encore plus nombreux, avec, à titre d'exemples, la réhabilitation d'une loge, l'accessibilité aux personnes en situation de handicap ou l'installation de panneaux photovoltaïques. Il y aura toujours des améliorations à apporter, il y aura toujours des pistes à investiguer. En tout cas, c'est ensemble et c'est dans un état d'esprit positif et constructif que nous sommes engagés pour le bien-être des usagers. Je vous remercie pour votre attention.



**M. le Président :** Merci beaucoup, Monsieur le Vice-président du pôle Martinique. J'ai, quant à moi, pu mentionner un certain nombre de faits marquants de ce bilan 2023 dans mes propos liminaires, donc je ne vais pas à nouveau me répéter, et je laisse la parole aux administrateurs si vous avez des questions ou des remarques à formuler sur les bilans des pôles et de l'établissement. Oui, Monsieur COLONNETTE.

**M. COLONNETTE, étudiant pôle Guadeloupe :** Oui, bonjour. Allan COLONNETTE. Pas une remarque ou une question, mais plutôt quelques mots déjà pour dire, nous sommes satisfaits, justement, de la dynamique actuelle de l'Université. Je ne vais pas être très long, car, justement, vous avez pensé à mettre... on a déjà remercié l'Université, l'ensemble de l'administration universitaire dans ce bilan actuel qu'on retrouve en dernière page, enfin, ou à la fin de ce bilan, et en fait, cela se fait ressentir tout simplement par la dynamique des étudiants, la création de nouvelles associations, parce qu'on peut très bien se rappeler aussi la période « covid » où c'était difficile, où des associations pouvaient disparaître, et au contraire, on a pu être à l'écoute, on s'est sentis à l'écoute. On a eu de l'accompagnement sur nos différents projets et cela se fait ressentir tout au long... sur tous les événements qui sont mis en place par l'ensemble de l'Université. Donc, je tiens à remercier l'ensemble de l'Université d'être à l'écoute et de continuer sur cette dynamique. Merci encore.

**M. le Président :** Merci beaucoup pour ce témoignage et ces mots. Je pense qu'ils vont reconforter les différents personnels politiques ou administratifs qui, tous les jours, donnent le meilleur d'eux-mêmes pour que ces campus rayonnent et que les étudiants aient un bon cadre d'étude et de vie, ainsi que les personnels, donc merci, Monsieur COLONNETTE. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Monsieur le Doyen COUDEVILLE.

**M. COUDEVILLE, doyen UFR STAPS :** Oui, Monsieur le Président, merci. Dans la continuité de ce que disait Monsieur COLONNETTE, je tiens à remercier l'Université, remercier la gouvernance sur plusieurs aspects. Pour ne vous donner qu'un exemple, il y a quelque temps, nous avons pu mettre en place, avec votre accord, votre soutien, des immersions dans des services de police, des unités spéciales, et c'est quelque chose qui est très intéressant parce que cela permet justement de rendre les choses concrètes et d'améliorer la professionnalisation des étudiants. Ceci a été très apprécié, donc voilà, merci pour les questions de convention et d'organisation. Merci aussi à Madame la Vice-présidente pour l'organisation de la visite d'une personnalité importante, et tous ces échanges avec les collègues et les conférences-débats avec les étudiants sont forcément quelque chose qui est très positif dans l'ensemble de nos partenariats. Merci donc.

**M. le Président :** Merci beaucoup, Monsieur le Doyen. S'il y a d'autres remarques, Monsieur AUDEBERT.

**M. AUDEBERT, BIATSS :** Oui, Monsieur le Président, mon interrogation, elle s'inscrit dans le prolongement de ce qui a pu être dit au sein d'un autre Conseil, le Conseil de pôle, mais je ne serai pas redondant, en tout cas, j'espère. D'abord, je pense qu'il faut peut-être s'accorder sur la terminologie. Est-ce un rapport ? Est-ce un bilan ? Auquel cas, si c'est un rapport, il y a peut-être un volet « projets ». Je le dis, non pas pour titiller inutilement les gens. C'est simplement pour, peut-être, dire qu'un rapport annuel d'activité, c'est un document important. C'est un document utile, pertinent lorsqu'il est réalisé conformément aux attentes, je pense, d'un ministère, à savoir, peut-être, de partir de quelque chose pour aller vers quelque chose. Cela s'appelle tout simplement un projet, avec un fil variable, assorti d'indicateurs, de tableaux de bord pour voir d'où on part et où on va, se reporter peut-être au rapport précédent pour voir un petit peu la dynamique qui a été celle d'une entité territoriale. Je ne la sens pas dans ce rapport, il me semble voir simplement une litanie d'activités, dont certaines sont très intéressantes, dont certains projets sont très intéressants, cela, je ne vais pas dire le contraire, mais pas de fil variable, pas de projet d'ensemble, pas de vision d'ensemble sur un territoire, et surtout, pas d'indicateur. C'est-à-dire qu'on y lit souvent de l'auto-satisfaction, mais... bon, il y a des points de satisfaction, sûrement, mais jamais de difficulté, et moi, je trouve cela... quand il n'y a pas



de difficulté à juguler, il me semble qu'on ne s'inscrit pas dans la vertu, l'attendu d'un rapport d'activité. C'est justement pour évoluer. Je le trouve trop statique et trop dans l'auto-félicitation, me semble-t-il, mais je me trompe peut-être. Voilà.

**M. le Président :** Bien. Heureusement que les deux interventions précédentes viennent vous contredire sur l'auto-félicitation, et il y avait Monsieur LARROUY qui avait levé la main sur Zoom, donc Monsieur LARROUY, si vous m'entendez, vous pouvez prendre la parole.

**M. LARROUY, étudiant pôle Guadeloupe :** Oui, merci beaucoup, Monsieur le Président. Bonjour à toutes et à tous. Du coup, dans la continuité de ce que disait Monsieur COLONNETTE, les étudiants sont satisfaits dans leur globalité. Il y en a même qui disent que d'une année à l'autre, en fait, ils voient la différence, ils se sentent beaucoup plus en sécurité sur les campus. Donc, c'est factuel, ce sont des ressentis d'étudiants. La dynamique, aussi, au niveau des associations étudiantes, est différente. On a des projets étudiants qui sont beaucoup plus sérieux, beaucoup plus centrés sur la vie étudiante avec un grand « V ». Je parle notamment des associations comme Gwada Staps qui ont, en fait, un projet, donc toute la dynamique a été accompagnée grâce à l'état d'esprit du pôle et à la vision du pôle, et donc, je voudrais, ici, en fait, témoigner, finalement, de l'état d'esprit dans lequel les étudiants du pôle Guadeloupe, en tout cas, se trouvent, et voilà. Merci beaucoup, Monsieur le Président.

**M. le Président :** Merci, Monsieur LARROUY. Sur le campus de Schœlcher, est-ce que nous avons des prises de parole souhaitées ?

**M. HUNEL, MCF :** Oui, Monsieur le Président. Philippe HUNEL. Et d'abord, je tiens à remercier de ces rapports qui nous ont permis de voir un certain nombre d'activités, mais effectivement, je pense qu'il serait intéressant, comme je l'ai déjà dit au pôle Martinique, qu'il y ait quelques chiffres dans ces rapports, notamment, pour qu'on puisse constater notre dynamique de progression, et c'est important dans un rapport d'activité, surtout que, lorsque je reprends les statuts de l'Université, notamment, et qui reprennent, en fin de compte, l'article L781 du Code de l'Éducation, il est dit que le Conseil d'administration approuve le rapport annuel d'activité qui présente un bilan et un projet, et notamment, par pôle. Autant, je vois bien le bilan décrit, même s'il manque quelques chiffres, j'ai du mal à percevoir le projet de chaque pôle dans ces rapports. Je pense que... tout ne se fait pas en un jour, mais ce sont des remarques pour la construction, et dans la même explication, je suis interpellé par le titre de votre document qui parle de bilan de la présidence du Professeur Michel GEOFFROY, alors que, normalement, c'est un rapport d'activité annuel de l'établissement. Et je pense que c'est important, les mots ont un sens, et qu'on puisse faire référence au statut. C'est important qu'on fasse les choses dans le même... pour moi, ce n'est pas un bilan de la présidence, c'est un rapport d'activité parce que pour moi, une Université ne se construit pas avec un seul, mais se construit avec l'ensemble des acteurs, même ceux qu'on qualifie de l'opposition. Je pense que leur rôle et leurs interventions apportent un plus à l'Université. Quand nous faisons remarquer que les statuts étaient mal écrits parce qu'ils parlaient d'un quorum en présentiel et que cela a permis de modifier les statuts, je pense que ce sont des remarques qui font avancer l'Université et que, comme l'a dit la Vice-présidente du pôle de Guadeloupe, c'est ensemble, c'est tout le monde réuni, même ceux qui, parfois, font des remarques, mais ces remarques, pour moi, ne sont que constructives, et donc, je pense que là, mes remarques, ce sont, à la fois : merci pour le bilan, il manque des indicateurs pour pouvoir qualifier notre progression, et le projet n'est pas suffisamment expliqué.

**M. le Président :** Merci, Monsieur HUNEL. Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe a demandé la parole.

**Mme JEAN-ALEXIS, VP pôle Guadeloupe :** Merci, Monsieur le Président. Je voudrais indiquer que, dans le rapport annuel du pôle Guadeloupe, de la page 26 à la page 32, il s'agit de projets 2024.

**M. le Président :** Merci, Madame la Vice-présidente. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole en Martinique ou par Zoom ?

**M. ARTHON, MCF :** Oui, Monsieur le Président.

**M. le Président :** Oui, Monsieur ARTHON.

**M. ARTHON, MCF :** Oui, bonjour à tous, chers collègues. Je pense que mes propos vont s'inscrire dans les pas de ceux du Vice-président de pôle dans la mesure où l'année 2023 a quand même marqué une inflation en termes de manifestations organisées, en termes de manifestations reçues par l'Université, en termes, aussi, d'accueil de personnalités extérieures qui ont vécu, ont partagé avec les autres, collègues et étudiants, des moments de qualité, des événements qui, à mon avis, contribuent, non seulement à restaurer l'image de l'Université, mais également, à nous placer encore davantage comme un partenaire crédible. C'est certain sur le plan scientifique, c'est certain sur le plan pédagogique, mais je crois que la dimension de ce point de vue, du point de vue culturel ou artistique, c'est significatif. Donc, par mes mots, je ne serai pas plus long. Je souhaiterais remercier l'implication du Vice-président de pôle, l'implication des collègues administratifs, de la DSIN, naturellement, de la DPI, mais le faire également sur le pôle Guadeloupe en remerciant l'ensemble de la gouvernance du pôle et les collègues pour ce regain d'activité qui augure de bien belles choses à l'avenir. J'en ai terminé, Monsieur le Président.

**M. le Président :** Merci beaucoup, Monsieur ARTHON. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Donc, je vous propose qu'on passe au vote. Madame ROMANA, oui.

**Mme ROMANA, PR :** Laurence ROMANA, Monsieur le Président. Merci. Oui, moi, je pense que sur tous les pôles, je ne suis pas sur le pôle Martinique, mais sur le pôle Guadeloupe, effectivement, il y a beaucoup de choses qui se réalisent et donc, cela, félicitations, bien évidemment, aux différents acteurs. Moi, ce que je regrette dans... D'abord, Monsieur le Président, si je peux me permettre, quand j'ouvre votre bilan annuel qui doit être un rapport annuel d'activité, je vois « Michel GEOFFROY », mais je ne vois pas « Université des Antilles ». Honnêtement, quand j'ai lu cela, je me suis dit : « Ce n'est pas le bon document, je me suis trompée. ». C'est quand même une approche un peu raide, c'est la vôtre, mais cela m'a surpris. C'est la première chose que je voulais dire.

La deuxième chose, c'est que, oui, des indicateurs, c'est vrai que cela nous aiderait, des indicateurs, à nous dire : « Où on en est ? », faire un état des lieux, savoir où on en est, et puis, voir, après, quels sont, l'année prochaine, nos objectifs, et finalement, à la fin de votre mandature, juste le chemin parcouru. Parce que, pour le moment, on est plus... oui, on est contents, oui, on a fait des activités, oui, on a ouvert des formations, oui, oui, oui, mais quels sont nos objectifs ? Quelle est la vision de l'établissement ? Et c'est vrai que je pense que cela doit apparaître dans le rapport d'activité de façon chiffrée.

Ensuite, moi, il me semble qu'un des parents pauvres de ces rapports, que ce soit celui du pôle Guadeloupe, celui du pôle Martinique, celui de l'Université, c'est la recherche. Voilà. Faire un point sur la recherche. On ne va pas faire table rase de tout ce qui s'est passé. Non, voilà, 2023, on a eu des conventions, on a eu des partenaires internationaux, on a eu des partenaires nationaux. Dans la recherche, où est la recherche, si ce n'est la Direv, si ce n'est la convention avec la CTM ? Ce sont des choses à venir, mais quel est le bilan en recherche de l'établissement ? On ne part pas de rien, on part de quelque chose. Donc, cela, je trouve qu'à chaque fois, dans les trois rapports, là, par contre, je trouve que la recherche est le parent pauvre de ce rapport d'activité. Et puis, je crois que j'en ai fini, et puis, après, si quelqu'un pouvait me dire, mais c'est un

peu hors cadre, où en est le contrat de plan objectif, le contrat de convergence au niveau du pôle Guadeloupe, parce qu'on a été sollicités pour cela, alors, je ne sais pas s'il y a quelqu'un qui pourrait me dire où il en est, mais voilà. On en parle en Martinique, c'est très bien, sur la Guadeloupe, je ne sais pas ce qu'il en est.

**M. le Président :** Très bien. Il y a certaines questions qui relèvent, je pense, du Conseil de pôle, donc je vous invite à les évoquer avec la Vice-présidente dans ce cadre précis. Voilà, c'est tout ce que je peux dire là-dessus. Monsieur AUDEBERT, oui.

**M. AUDEBERT, BIATSS :** Une ultime remarque, si vous me permettez, non plus sur les rapports des pôles, mais sur votre bilan. Une petite coquille, je pense, pratiquement en dernière page de votre bilan, concernant le contentieux. Vous appelez cela « le compte rendu contentieux ». Il y a plusieurs dizaines de lignes sur le contentieux, et notamment, la vingt-et-unième, c'est la plus récente. Il est indiqué dans le libellé qu'il s'agissait d'une requête tendant à réformer le jugement rendu par le Tribunal administratif de la Guadeloupe, et donc, à l'annulation de la décision implicite de rejet des bénéficiaires de la protection fonctionnelle au paiement des sommes en réparation des préjudices subis, je pense que dans la qualification juridique des faits, plus que la protection fonctionnelle, il fallait parler de harcèlement moral. Il faut rappeler que la gouvernance a été condamnée pour harcèlement moral. Je l'avais signalé la dernière fois. Sans citer de nom, bien sûr, bien entendu, il s'agit quand même de restituer, je pense, plus objectivement, les choses. Dans le libellé qui est proposé dans ce compte rendu « contentieux », on ne perçoit pas le sens du contentieux.

**M. le Président :** Monsieur AUDEBERT, je note votre obsession sur ce type de question, mais je dois vous répéter à nouveau que, premièrement, les libellés qui ont été inscrits par la Direction des affaires juridiques et institutionnelles de l'Université correspondent exactement aux libellés des arrêts, des décisions rendues et qu'on ne peut pas mettre d'élément permettant d'identifier tel ou tel agent de l'université, qu'il ait gagné ou perdu un procès, c'est le deuxième point, on n'est pas là pour livrer la vie des collègues, des personnels de l'Université, et enfin, la gouvernance n'a pas été condamnée. Enfin, il s'agit de la précédente mandature, vous le savez pertinemment, mais la gouvernance n'a pas été condamnée, c'est l'Université qui est attaquée, elle gagne ou elle perd. En l'occurrence, les chiffres de ces tableaux le montrent, nous gagnons bien plus souvent que nous ne perdons, ce qui est bon signe. Cela veut dire que, non seulement, nos procédures sont, le plus souvent, réglementaires, puisque les requérants n'ont pas gain de cause, et deuxièmement, que la qualité de notre défense est bonne. Donc, voilà, moi, c'est tout ce que j'ai à vous répondre là-dessus.

**M. AUDEBERT, BIATSS :** Vous parlez d'une obsession de ma part...

**M. le Président :** C'est une obsession, Monsieur AUDEBERT, cela revient à chaque fois. C'est comme la Cour des Comptes, cela revient à chaque fois, donc cela devient obsessionnel. Ce sont tout le temps les mêmes questions, Monsieur AUDEBERT. Mais je n'y répondrai plus, Monsieur AUDEBERT. De toute façon, ce sont les mêmes questions, et je ne suis pas un robot, je ne vais pas vous répondre à chaque fois que vous posez les mêmes questions. Dorénavant, quand vous aurez une réponse à une question, vous n'en aurez pas d'autres, parce qu'on n'a pas de temps à perdre avec ce genre de comportement. Merci. Je vais passer au vote sur ce rapport annuel d'activité. Monsieur AUDEBERT, nous avons débuté un vote. Je vous demande de ne pas interrompre mon vote, Monsieur AUDEBERT. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ?

**M. AUDEBERT, BIATSS :** Je m'abstiens.

**M. le Président :** Qui vote contre ? Donc, deux abstentions.

**c) Note de cadrage intervention de la presse au sein de l'UA**

**M. le Président :** Nous passons à la note de cadrage concernant l'intervention de la presse au sein de l'Université des Antilles. Est-ce que vous avez des questions sur le contenu de cette note ou des remarques ? Oui, Monsieur HARAL.

**M. HARAL, BIATSS :** Oui, juste une remarque, Monsieur le Président, concernant cette thématique, le patrimoine est quelquefois sollicité, pas par la presse, mais par des entreprises qui voudraient ajouter, par exemple, à leur Facebook, des vidéos. Je voulais savoir dans quel cadre cela peut rentrer, notamment, je pense à l'énergie, comme, en ce moment, c'est le cheval de bataille du gouvernement et donc, il y a beaucoup de projets qui sont réalisés, et les entreprises veulent filmer leurs réalisations, et quelquefois, faire témoigner les services de l'État ou les administrations sur la qualité de leurs réalisations, et donc, je voulais savoir, est-ce que c'est autorisé ? Comment cela se passe ?

**M. le Président :** Il n'y a pas de difficulté majeure à ce type d'entreprise, mais vous pouvez vous référer à la Direction générale des Services, à Madame la DGS, dans ces cas-là, ou à la Direction des Affaires juridiques, pour vérifier qu'il n'y a pas de problème particulier lié à ces opérations sur les campus, mais a priori, il n'y a pas de difficulté.

**M. HARAL, BIATSS :** : Ce sont plus des opérations de communication, mais ce ne sont pas des opérations...

**M. le Président :** Je pense qu'il y a des précautions à prendre, mais cela ne tombe pas sur le coup de cette note de cadrage, donc en interne, on peut très facilement, je pense, vérifier qu'il n'y a pas de difficulté juridique à ce type d'entreprise.

**M. HARAL, BIATSS :** : Merci, Monsieur le Président.

**M. le Président :** Avez-vous des remarques ou des questions sur ce document ? Donc, je vais le passer au vote. Oui, Madame ROMANA.

**Mme ROMANA, PR :** Laurence ROMANA. J'aimerais juste savoir ce qui a motivé cette lettre de cadrage, parce qu'il me semble qu'on n'a pas d'abus à l'Université, donc je ne comprends pas trop l'intérêt de cette note.

**M. le Président :** L'intérêt, c'est qu'il faut protéger l'Université, son image, les personnels et les usagers de nos campus, tout simplement. Donc, il y a parfois des prises de vue totalement non autorisées, totalement sauvages qui sont prises par toutes sortes de médias, publics ou privés, et qui ne sont pas forcément toujours en accord avec notre façon de faire, donc pour cela, comme dans tout établissement, dans toute entreprise privée, ou dans tout établissement public, la presse doit être autorisée à pénétrer pour filmer et interroger. Sur la voie publique, tout est possible, mais l'université, les campus de l'université ne sont pas la voie publique. On ne rentre pas, non plus, d'ailleurs dans ces fameuses chaînes d'information, qu'elles soient publiques ou privées, comme cela, sans autorisation pour filmer leurs locaux ou interroger leurs personnels, donc je pense que les médias peuvent éventuellement comprendre que nous avons une stratégie de communication et que l'Université doit maîtriser sa communication, et cela passe par les reportages qui ont lieu à l'intérieur de l'université. Bien entendu, comme le précise la note, toutes les invitations qui sont faites à la presse l'exemptent de ce type d'autorisation, bien entendu. Lorsqu'on a des événements de recherche ou de formation ou autre, qu'on invite la presse, elle n'a pas besoin d'autorisation pour se rendre sur le campus et couvrir les événements en question. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ? Donc, nous passons au vote sur cette note de cadrage. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

#### d) Conventions

**M. le Président :** Nous en venons au dernier point des affaires institutionnelles et juridiques que sont les conventions. Est-ce que vous avez des questions sur une ou plusieurs conventions qui vous auraient été transmises ?

**M. AUDEBERT, BIATSS :** : Christophe AUDEBERT.

**M. le Président :** Allez-y.

**M. AUDEBERT, BIATSS :** : Une question, Monsieur le Président, et plutôt, une demande : est-ce qu'il serait possible de réceptionner le rapport d'un expert, mandaté par vos soins en septembre dernier, concernant la formation continue ? Vous le savez, je suis très inquiet sur le modèle économique d'un certain nombre, pas toutes, bien sûr, mais d'un certain nombre de formations, de conventions qui sont faites, et même si cet expert n'avait pas un œil particulier sur ces questions-là, j'aurais souhaité en prendre lecture. Est-ce que c'est possible ?

**M. le Président :** Monsieur AUDEBERT, ce rapport est adressé au Président de l'Université, donc il n'est pas public, ce n'est pas un rapport d'audit, c'est un rapport, effectivement, d'expert que j'ai moi-même sollicité pour nous accompagner dans le développement de notre formation continue et de l'apprentissage, mais vous serez bientôt informés des différents éléments et de la trajectoire poursuivie, puisqu'au prochain Conseil d'administration, j'ai demandé à la Directrice du service de Formation continue et d'Apprentissage, et à Madame la DGS de bien vouloir vous présenter l'ensemble des éléments qui vont constituer la première étape visible, en tout cas, au niveau du Conseil d'administration, de cette évolution. Donc, vous aurez tous les éléments utiles le moment venu au sein de cette instance dédiée qu'est le Conseil d'administration. Est-ce que vous avez d'autres questions ou remarques sur ces conventions ? Nous allons passer à un vote groupé s'il n'y a pas de difficulté particulière. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ?

**M. AUDEBERT, BIATSS :** : Je m'abstiens.

**M. le Président :** Une abstention. Qui vote contre ? Pas de vote contre. Merci beaucoup.

#### 6) Affaires pédagogiques

##### a) Demande d'ouverture de parcours de formation

**M. le Président :** Nous en arrivons aux affaires pédagogiques et à la demande d'ouverture de parcours de formation. Avez-vous des questions sur ce point ?

**Mme ROMANA, PR :** Laurence ROMANA. Là, on regarde toutes les demandes d'ouvertures, j'imagine.

**M. le Président :** Oui, l'ensemble des demandes d'ouverture, s'il y a une question particulière, allez-y.

**Mme ROMANA, PR :** Vous avez répondu, parce que moi, je voulais juste qu'on clarifie les termes « BFCA », « Bureau de la Formation continue et de l'Apprentissage ». Dans une convention, je crois que c'est la première, on voit qu'il y a toujours celui qui signe, c'est le SUFC. Donc, voilà, peut-être que si on pouvait harmoniser tout cela, parce que je crois que le SUFC n'existe plus, sauf si je me trompe...

**M. le Président :** Tout à fait.

**Mme ROMANA, PR :** Et donc, il faut... voilà, parce que cela manque un peu de cohérence. C'était cela, un peu, mes remarques, ma première remarque.

Après, pour que je comprenne, quand je regarde le financement, parce que, du coup, nous, ce qu'on fait en CA, c'est regarder le financement, puisque tout le reste, on fait confiance aux collègues de la CFVU pour cela, quand je regarde le financement, j'ai, des fois, des questions parce que... alors, il faut que j'arrive à retrouver la convention, il y a, des fois, des conventions où la dépense ne va pas avec la recette. Peut-être la première, elle fait partie de celles-là, je vais vous dire cela, si c'est cela ou pas, ou ce sont dans les DU. Alors, je prends le DU, oui, ce sont les DU. Je prends le premier DU qui est « Médecine de rééducation ». Le budget prévisionnel, il est prévisionnel, c'est peut-être pour cela, mais en fait, il est de 47 000 € et la dépense est de 42 207 €, mais cela, quand on regarde la page d'après, en fait, tout est équilibré. Dépenses et recettes sont équilibrées. Donc, je ne sais pas pourquoi on a été déséquilibré cela en première page, c'est déjà une question, et ma deuxième question, le budget prévisionnel, comme c'est une formation, par exemple, qui est sur deux ans, est-ce qu'on ne doit pas faire apparaître deux fois 47 000 € ? Voilà. Je ne comprends pas, et dans plusieurs conventions comme cela, il y a ce déséquilibre dans le budget prévisionnel qui est très bien équilibré dans les pages d'après, dans les annexes.

**M. le Président :** Bien. Madame ROMANA, on avait bien pris note des petits sigles qui restaient encore, qui résistaient et qui, finalement, ne correspondent plus à rien, notamment, le SUFCA, puisqu'il y a des BFCA au niveau des pôles, des Bureaux de la Formation continue et de l'Apprentissage et puis, un Service Central de la Formation continue et de l'Apprentissage. Les corrections seront faites par les différents services compétents.

Concernant les budgets prévisionnels, vous l'avez, vous-même, dit, un budget prévisionnel n'est que prévisionnel, tant que les formations ne sont pas déficitaires, et c'est normalement le cas en formation continue, on ouvre lorsque les choses sont équilibrées, donc on arrive à la fin à l'équilibre et il n'y a pas de perte pour l'Université. Et concernant, notamment, le Master « Histoire, Civilisations » et le parcours, on avait déjà évoqué, je crois, cette question, il s'agit simplement d'une subvention du Conseil départemental de Guadeloupe qui comprend, non seulement ce parcours « Métiers du patrimoine », mais aussi l'ouverture prochaine d'une Licence professionnelle, donc il y a un budget qui est global, mais ne sera utilisée que la partie nécessaire pour les métiers du patrimoine, bien entendu. Donc, on n'aura pas de bénéfice sur ces opérations, enfin, en tout cas, pas pour le *master* « Histoire et Civilisations du patrimoine ». Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou questions ? Non. Donc, je vous propose qu'on passe au vote sur ces demandes d'ouverture de parcours dans leur ensemble. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc, un vote unanime.

#### **b) Demande d'ouverture de diplômes**

**M. le Président :** « b » des affaires pédagogiques : demande d'ouverture de diplômes. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question, donc on passe au vote sur l'ensemble de ces demandes d'ouverture de diplômes. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci.

#### **c) Renouvellement des DU de Médecine**

**M. le Président :** Et enfin, les renouvellements des diplômes universitaires de Médecine. Je vais passer au vote s'il n'y a pas de prise de parole. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc, merci pour cet avis unanime également.

### **7) Questions diverses**

**M. le Président :** Nous en venons aux questions diverses. Je vais répondre dans l'ordre à celles que j'ai déjà. Il m'en manque peut-être une. Là, je demanderai aux collègues de bien vouloir préciser... tout est à préciser, sauf, peut-être, une seule. Monsieur PORTECOP a posé une question sur la gestion de la carrière de tous ces



personnels qui sont rattachés à l'Académie, aux académies, de Martinique, de Guadeloupe. D'ailleurs, il y a des BIATSS et des enseignants du second degré. Les mesures ont été prises à ce sujet, puisqu'on a bien constaté que leur traitement n'était pas totalement favorable au fil des années, voire des décennies, et donc, Madame la Directrice des Ressources humaines, dès son recrutement, Madame SOLVIGNON a pris cette question en considération, à ma demande, et s'est rapprochée des deux académies, et notamment, de ses homologues, des deux directions des Ressources humaines de l'Académie de Martinique, de l'Académie de Guadeloupe. Elle a engagé un dialogue qu'on peut qualifier de fructueux et de constructif, puisque dès l'année dernière, nous avons eu un résultat concernant des promotions et des avancements de corps au niveau du pôle Martinique, d'agents BIATSS, et les discussions sont en cours. Mais on vient effectivement de très loin. Là, les choses sont engagées positivement. On a des résultats, aussi, concrets. Il ne s'agit pas simplement d'intentions ou de discours, mais on a aussi des résultats concrets, mais on part de très loin, donc je voudrais que vous puissiez rassurer, Monsieur PORTECOP, l'ensemble des collègues qui seraient soucieux de ces questions, puisque c'est quelque chose qui nous tient à cœur également, de voir leur investissement reconnu à travers des avancements de grade et de corps. Et donc, les choses sont lancées, sont en cours et on doit intégrer un certain nombre de collègues d'experts au niveau des deux académies pour pouvoir participer, justement, à l'évaluation des dossiers. Donc, ces choses-là sont en cours, et on a déjà des résultats, comme je le disais, mais je crois que vous le savez, en tout cas, vous, personnellement. Donc, merci de passer ce message aux collègues, s'il vous plaît. Bien sûr, n'hésitez pas à solliciter Madame la DRH directement si jamais vous avez des questions à ce sujet en tant qu'administrateur.

Monsieur HUNEL n'avait pas complété sa question, mais avait donné le thème, très clairement. Il s'agissait de la fermeture, enfin, l'arrêt des cours à 17 h 30 sur le campus de Schœlcher. Donc, Monsieur HUNEL, est-ce que vous pouvez préciser votre question, s'il vous plaît ?

**M. HUNEL, MCF :** Oui, Monsieur le Président. Vous avez pris la décision de demander que les cours s'arrêtent à partir de 17 h 30 suite au signalement d'un harcèlement et d'agression sexuelle et sexiste qui ont eu lieu sur le chemin du Crous. Est-ce que c'est la décision à prendre ? C'est-à-dire que quand il y a un problème, on ferme, d'autant qu'il y a quand même toute une organisation derrière. On n'est pas sans savoir que cette organisation d'enseignement entre 17 h 30 et 19 h 30 permet à de nombreux professionnels qui souhaitent poursuivre leurs études d'assumer. Nombre de juristes sont devenus des avocats en suivant des cours ou, justement, par des TD qui étaient organisés à cette heure. Et puis, est-ce que cela s'applique aussi aux formations en formation continue ? Et là, cela m'interpelle parce que, quand même, il y a un problème, certes, d'insécurité que nous devons régler avec les autorités compétentes, mais il ne faut pas non plus qu'on fasse de nos universités des lycées qui ferment à 17 h 30, où il n'y a pas une vie culturelle, justement, pour nos étudiants, et cela, c'est très important pour moi. Notre métier n'est pas simplement de faire des cours, mais c'est de créer toute une maturité de nos étudiants, et donc, c'est un choix, mais je pense que, est-ce que ce choix-là ne peut pas être discuté et qu'on ne puisse pas trouver des modalités plus adaptées pour une meilleure vie sur nos campus ?

**M. le Président :** Bien. Monsieur HUNEL, il ne s'agit pas de fermeture, donc il ne faut pas faire d'amalgame. Il ne s'agit pas de fermeture des campus, les campus sont ouverts comme d'habitude aux horaires qui ont été décidés et votés en Conseil d'administration. Donc, il n'est absolument pas question de fermer le campus. J'ai effectivement demandé aux directeurs de composantes du campus de Schœlcher de bien vouloir faire en sorte, dans des délais qui leur appartiennent de définir, parce que je n'ai pas mis de date, parce que je sais bien, en tant qu'enseignant également, que ce n'est pas toujours facile, de faire en sorte que les cours s'arrêtent à 17 h 30. Et je suis en contact avec les doyens, certains m'ont déjà contacté pour la mise en place effective de ces mesures. Bien entendu, il y a de la souplesse, mais il faut réagir à la situation et ne pas rester sourds aux problèmes qui sont évoqués. Donc, on doit revoir un certain nombre de points, beaucoup



d'actions seront mises en place, notamment, sur l'éclairage qui est encore insuffisant, même si des efforts ont été faits sur le campus. Il y a énormément de choses que nous allons entreprendre pour assurer et garantir la sécurité à l'intérieur, au sein du campus, à nos étudiants, à nos étudiantes en particulier, et cette mesure est une mesure d'urgence qui n'a pas nécessairement vocation à être pérennisée. On verra, peut-être oui, peut-être non, mais je tiens à vous rappeler également que dans certaines composantes, il y a parfois des emplois du temps qui interrogent avec des zones sans cours de 10 h 00 à 16 h 00, donc les étudiants arrivent le matin, tôt, et puis, subitement, entre 10 h 00 et 16 h 00, il ne se passe plus rien, et ils reprennent leurs cours à 16 h 00. Donc, il y a quand même, je crois, des espaces d'amélioration, et on peut peut-être permettre aux étudiants d'avoir cours à peu près d'un seul tenant dans la journée, sans les bloquer sur un campus de 7 h 00 à 19 h 00, et au détriment, peut-être, de leur sécurité quand la nuit tombe, et puis aussi, des difficultés de transport en début de soirée. Donc, c'est une mesure qui a été prise en toute responsabilité afin de garantir la sécurité des étudiants, et je ne pense pas que quiconque puisse, à ce niveau-là, s'y opposer dans des termes trop durs.

Concernant les autres questions, et peut-être un peu sur un sujet similaire, Monsieur AUDEBERT nous posait la question de la réglementation sur l'installation de caméras de surveillance. Monsieur AUDEBERT, les choses ont été faites dans les règles avec les autorités préfectorales, sachant qu'il ne s'agit pas d'installation de caméras, mais d'un renouvellement, du remplacement de caméras qui étaient déjà là. Le campus était déjà sous vidéosurveillance, sauf que la plupart des caméras étant défectueuses, il a bien fallu les réparer, les remplacer. Elles ne sont pas encore, ces nouvelles caméras, en activité, donc opérationnelles, pour le moment.

Concernant la Cour des Comptes, alors, je n'ai pas compris. J'avoue que là, j'ai du mal à savoir où on se positionne dans ce Conseil d'administration. Le lien entre un entretien, enfin, c'est une audition, ce sont vos mots, « un entretien », mais cela s'appelle une audition, devant la Cour des Comptes, que j'ai sollicitée, comme le permet la loi, audition qui a été saluée par les membres de la Cour des Comptes, par la collégialité qui m'a auditionné, à ma demande, je le répète, il n'y a aucun lien, puisque cela n'a bousculé en rien le calendrier. Donc, moi, je ne suis pas maître de la rédaction et de la diffusion du rapport de la Cour des Comptes qui, je vous le rappelle, effectue un contrôle sur l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur, donc des universités d'Outre-Mer, en commençant par la Guyane, ensuite, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie, pour finir par l'Océan Indien, et je crois qu'il y avait des difficultés au niveau de l'Océan Indien, notamment, à Mayotte, par rapport à la situation actuelle de ce territoire. Donc, il se peut que la Cour des Comptes attende que l'ensemble des contrôles soit terminé afin de produire ses rapports, mais à ce jour, moi, je n'ai pas de rapport, et ne me prêtez pas de pouvoir que je n'ai pas. Je suis totalement incapable d'influer sur la rédaction et la transmission d'un rapport de cette juridiction financière. Elle a son propre agenda qu'il ne m'appartient pas de commenter et pour lequel je n'ai pas de pouvoir.

Concernant les procédures à mettre en place, Madame ROMANA, sur le harcèlement, nous avons des procédures et des signalements qui sont faits via *MyUA*, effectivement, mais il y a eu un amalgame, me semble-t-il, dans votre prise de parole où vous parliez du traitement et du signalement. Ce sont deux choses différentes : le signalement ne peut pas être externe, le signalement sera toujours chez nous. Le fait, s'il se passe chez nous, est signalé à l'Université. Il est signalé via une adresse *e-mail*, via l'application *MyUA*, comme on l'a dit ou tout simplement, de manière verbale ou écrite à n'importe quel personnel de l'Université qui va transmettre l'information, ensuite, au niveau de l'administration centrale. Et ce système fonctionne, puisque, comme je vous l'ai dit, cette année, simplement en 2024, j'ai dû rédiger deux arrêtés d'exclusion de campus pour deux étudiants mis en cause dans des situations de harcèlement ou de violence sexiste ou sexuelle, mais vous avez raison : on peut encore faire mieux. Et c'est bien pour cela qu'un guide sur les violences sexuelles et sexistes est en cours de réalisation, que ce guide va être diffusé très

prochainement. On est en train de finaliser un certain nombre de points parce que ce sont des questions très sensibles et qu'il faut être juridiquement irréprochables sur les informations qu'on transmet à l'ensemble de la communauté, je parle des étudiants et des personnels, où toutes les informations seront réunies. Donc, ce guide sera sur le site internet, sera transmis par *e-mail*, sera disponible sur *MyUA*. Pour ne pas l'avoir, là, il faudra vraiment le faire exprès. Donc, on va encore renforcer notre action de prévention et de réponse, aussi, à ces notions de harcèlement, et il n'y a pas de place à l'Université des Antilles pour ces questions de harcèlement moral ou de harcèlement sexuel, pour les violences sexistes et sexuelles.

Concernant la demande, que vous formulez, de formation sur les questions budgétaires et comptables, mais moi, je vous invite, Madame ROMANA, tout simplement, à prendre l'attache de votre voisin de gauche, c'est-à-dire le Directeur des Affaires financières, puisqu'en interne, nous avons toutes les compétences pour vous expliquer les mécanismes, qui sont répétitifs, vous l'avez compris, de la construction budgétaire. Donc, vous pouvez prendre rendez-vous avec Monsieur le Directeur des Affaires financières tout à fait officiellement, une fois, deux fois, et puis, tout simplement, poser vos questions, et il vous expliquera les différents mécanismes de cette construction budgétaire afin que vous soyez mieux armée pour le prochain Conseil d'administration. Voilà.

Je vous remercie pour votre écoute et votre présence. Encore une fois, nous sommes désolés de ne pas pouvoir tenir ce Conseil comme on l'avait prévu, c'est-à-dire en présentiel sur le pôle Martinique. C'est la deuxième fois que cela nous arrive. La dernière fois, c'est une compagnie aérienne qui nous avait fait défaut, cette fois-ci, ce sont des tensions sociales et un transporteur. J'espère que la prochaine fois, nous arriverons à nous rencontrer, en un même lieu, physiquement. Merci à tous et je vous souhaite une bonne fin de matinée. Au revoir.

*Fin de séance à 11 h 00*